

# CPR ES HYDROGEN

FCPE – Fonds d'Epargne Salariale de droit français

---

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

ur  
o  
s  
e  
c



# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Sommaire

Pages

|                                                            |           |
|------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Compte rendu d'activité</b>                             | <b>4</b>  |
| <b>Vie du fonds sur l'exercice sous revue</b>              | <b>21</b> |
| <b>Informations spécifiques</b>                            | <b>23</b> |
| <b>Informations réglementaires</b>                         | <b>25</b> |
| <b>Certification du Commissaire aux comptes</b>            | <b>31</b> |
| <b>Comptes annuels</b>                                     | <b>36</b> |
| Bilan Actif                                                | 37        |
| Bilan Passif                                               | 38        |
| Hors-Bilan                                                 | 39        |
| Compte de Résultat                                         | 40        |
| <b>Annexes aux comptes annuels</b>                         | <b>41</b> |
| Règles et méthodes comptables                              | 42        |
| Evolution de l'Actif net                                   | 44        |
| Détail des collectes                                       | 45        |
| Compléments d'information                                  | 46        |
| Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices | 53        |
| Inventaire                                                 | 54        |
| <b>Annexe(s)</b>                                           | <b>55</b> |
| Caractéristiques du fonds                                  | 56        |
| Information SFDR                                           | 62        |

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Présentation des acteurs

**Société de gestion**  
**CPR Asset Management**  
91-93 boulevard Pasteur  
75015 Paris Cedex 15

**Dépositaire**  
**Caceis Bank**  
12 place des États-Unis  
CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

**Commissaire aux comptes**  
**Deloitte & Associés**  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex

**Délégataire comptable**  
**Caceis Fund Administration**  
12 place des États-Unis  
CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Compte rendu d'activité

Août 2023

Le MSCI World clôture le mois d'août avec une performance négative à hauteur de -0.80% (en euro). En terme de performances sectorielles, les secteurs des Matériaux et des Services Publics ont sous-performé (en baisse respectivement de -3.9% et -3% au sein de l'indice MSCI World). En face, les secteurs de l'Energie et de la Santé ont surperformé (en hausse respectivement de +3.5% et +0.83% au sein de l'indice MSCI World). La surperformance de l'Energie a été portée par la progression du baril (WTI +2.2% après +16.1% au mois de juillet et Brent +1.4% après +14.2% en juillet). L'OPEP a annoncé avoir réduit sa production (-836k barils/jour en juillet) et à une augmentation de plus de 20% du prix du gaz.

A Jackson Hole, le Président de la Fed a tenu un discours Hawkish et a réaffirmé son engagement dans la lutte contre l'inflation tout en précisant que la Fed agirait « prudemment ». Jerome Powell a surtout insisté sur la « data dépendance » du FOMC (Federal Open Market Committee) après « deux bonnes publications d'inflation ». Tout en reconnaissant que des progrès ont été réalisés depuis le pic d'inflation, Powell estime que cela ne constitue que le début et qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. L'objectif de 2% n'est pas amené à évoluer et de futures baisses de taux n'ont pas été évoquées. Le gouvernement américain a accéléré ses émissions de titres de créance pour aider à financer une hausse des déficits budgétaires. Les taux d'intérêt des prêts immobiliers atteignent 7.09% sur 30 ans, soit un niveau le plus élevé depuis 2002. L'ISM manufacturier progresse sur le 2ème mois de suite, en passant de 46.4 à 47.6, mais s'inscrit en territoire de contraction pour le 10ème mois de suite. La composante « nouvelles commandes » rechute mais la composante « production » revient à 50 (soit une stagnation).

Le PMI composite atteint en août un plus bas de 6 mois à 50.4 (vs 52 en juillet). Les enquêtes « manufacturier » et « services » diminuent toutes les deux ce mois-ci : de 49 à 47 pour la première, et de 52.3 à 51 pour la seconde. Les entreprises des deux secteurs signalent une baisse de la demande, menant à une baisse des nouvelles commandes. L'économiste en charge de l'enquête déclare que la hausse des salaires couplée à une croissance des prix de l'énergie ont poussé les prix des intrants à la hausse, ce qui pourrait entraîner des pressions inflationnistes sur les prix à la consommation dans les mois à venir. Toutefois, la faiblesse de la demande devrait modérer le pricing power des entreprises, et maintenir l'inflation autour de 3%. Le taux de chômage remonte à 3.8% en août (contre 3.5% en juillet), soit le plus haut niveau depuis février 2022.

En parallèle, outre-Atlantique, Christine Lagarde, a déclaré à Jackson Hole que la Banque Centrale Européenne (BCE) allait maintenir des taux d'intérêts élevés aussi longtemps que nécessaire, pour ramener l'inflation à l'objectif fixé autour de 2%. Le taux d'inflation (CPI) est resté stable à 5.3% en août 2023 alors qu'une baisse était attendue par le consensus (5.1%). En revanche, l'inflation sous-jacente poursuit sa baisse à 5.3% après 5.5% en juillet (consensus à 5.3%). Le ralentissement de l'inflation se poursuit en août pour les biens industriels hors énergie (5.0% en juillet vs 4.8% en août) et les produits alimentaires (10.8% en juillet vs 9.8% en août). L'inflation des services ralentit en août (5.4% vs 5.6% en juillet) mais la désinflation n'est pas clairement enclenchée pour cette composante. Le PMI du mois d'août ressort en forte baisse à 47.0 après 48.6 en juillet alors qu'une stabilisation était attendue et revient ainsi sur son niveau de novembre 2020. Le PMI Manufacturier progresse légèrement mais demeure en zone de contraction de l'activité à 43.7 (vs 42.7 en juillet). Le PMI Services perd 2.6 points en un mois et s'installe en zone de contraction de l'activité à 48.3. En revanche, l'emploi reste stable. Les niveaux de PMI laissent attendre une contraction du PIB de 0.2% au T3 2023.

En Chine, le LPR à un an (ou taux préférentiel des prêts à un an) a été abaissé de 10 points de base de 3.55% à 3.45%, ce qui est un peu moins que ce qui était attendu (3.40%). Ce taux sert de référence à la plupart des prêts (hors immobilier). Le LPR à 5 ans qui sert de référence pour les crédits immobiliers a été maintenu à 4.2% alors qu'une baisse de 15 bps était attendue. Ces mouvements prudents de la PBOC pour soutenir l'économie pourraient être justifiés par la faiblesse de la devise et la volonté de ne pas peser sur la rentabilité des banques. Les PMI chinois sont quasi-stables en août : légèrement en hausse pour le manufacturier (de 49.3 à 49.7) et légèrement en baisse pour les services (de 51.5 à 51). Pour les deux enquêtes, la composante « emploi » est nettement en territoire de contraction. En revanche, pour le manufacturier, les composantes "production" et "nouvelles commandes" sont au-dessus de la barre des 50 à 51.9 et 50.2 respectivement. La composante "prix" également. Afin de soutenir le secteur immobilier, les régulateurs financiers ont baissé le niveau d'apport requis pour les achats immobiliers pour les ménages qui achètent pour la première fois (20%) ou pour la deuxième fois (30%) un bien immobilier. Les taux d'intérêt des crédits immobiliers existants des

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

primo-accédant seront abaissés. Les grandes banques du pays continuent d'abaisser le taux de rémunération des dépôts afin de stimuler la consommation.

En aout, le fonds affiche une baisse de 2,5% supérieure à celle du MSCI ACWI (-1,3%). La contre performance est essentiellement le fait des valeurs industrielles et particulièrement de Plug Power et Bloom Energy. Ces acteurs purs de l'économie de l'hydrogène connaissent des difficultés d'exécution qui décalent l'amélioration attendue des résultats. Mais ces difficultés sont essentiellement liées à l'accélération en cours de l'activité qui constitue avant tout un indicateur très encourageant. Les excès qui portaient tant sur la valorisation que les prévisions de ce groupe de valeurs sont donc en passe d'être digérés. Notre confiance en ces acteurs a donc tendance à se renforcer, aidé en cela par un flux de nouvelles sectorielles positifs attendu à l'automne (détails du Trésor US sur les modalités d'octroi des subventions de l'IRA) et une amélioration significative des résultats attendus ces prochains trimestres. Aussi, certaines valeurs industrielles ont montré des premiers signes de ralentissement de leur activité lors des publications de cet été, à l'image de Siemens, qui a fait part d'une forte baisse des commandes en Chine. Enfin, les difficultés économiques de la Chine justement, qui ne connaît pas le rebond économique attendu, pèse sur les valeurs locales, et ce, indépendamment de leurs bons résultats, comme cela a pu être le cas de Weichai Power et Sungrow. Dans ces conditions, les bonnes performance de Array Technology, après ses bons résultats, de Emerson, dont le marché découvre le potentiel de son nouveau périmètre, ou encore, des valeurs énergétiques (Baker Hughes, Schlumberger) et des gaziers industriels (Air Liquide et Linde), n'auront pas suffi. Et dans ce contexte de ralentissement économique avéré, nous avons recherché des dossiers en avance de phase, qui connaissent des ajustements de stocks depuis déjà plusieurs trimestres, comme dans la Chimie. Nous avons ainsi initié une position en Johnson Matthey, dont la valorisation historiquement basse traduit le scepticisme du marché quant à l'avenir de cette société qui réoriente progressivement son activité des moteurs thermiques vers les énergies décarbonées et l'hydrogène en particulier.

L'Agence Internationale de l'Energie indique que les investissements dans l'énergie passeront de 2,5% du PIB Mondial ces dernières années à 4,5% d'ici 2030. Les impératifs de décarbonation et de reconstitution de filières locales pour des raisons de souveraineté, requièrent des investissements massifs, afin notamment de développer la filière de l'hydrogène, unique moyen de décarboner la marine, l'aviation et certaines industries énergie intensive. D'ici 2030, l'objectif est de disposer de grande quantité d'hydrogène bas carbone et peu cher. Pour soutenir cet objectif, les nombreuses stratégies nationales portent sur l'offre, la demande, les infrastructures de transport et la standardisation des normes. Aux Etats Unis, le département du Trésor doit préciser cet automne les modalités d'octroi des subventions prévues dans le cadre de l'IRA. Essentielles à la conversion des projets en décisions finales d'investissement, ces précisions constituent un catalyseur important.

### Septembre 2023

Le MSCI World a clôturé le mois de septembre avec une performance négative de -1,88% (en euros). Les secteurs des technologies de l'information et de l'immobilier ont sous-performé, reculant respectivement de -4,4 % et -4 % au sein de l'indice MSCI World. En revanche, les secteurs de l'énergie et de la finance ont surperformé, progressant respectivement de +5,3 % et +0,3 % au sein de l'indice MSCI World. Le secteur de l'énergie a bénéficié de la hausse des prix du pétrole (Brent +9,8% sur le mois à 95,24\$/baril ; WTI +8,6% à 90,75\$/baril), notamment en raison des réductions de production annoncées par la Russie et l'Arabie Saoudite.

Comme attendu, la Fed a opté pour un statu quo en maintenant ses taux dans la fourchette de 5,25-5,5 %, tout en précisant qu'elle envisagerait un nouveau resserrement de sa politique en fin d'année et moins de baisses de taux que prévu en 2024. La Fed est satisfaite de la baisse de l'inflation de base et du ralentissement du marché du travail, mais préfère une stratégie de gestion des risques, estimant qu'il n'est pas encore temps de crier victoire sur le déclin de l'inflation, car il y a encore du chemin à parcourir.

L'inflation PCE a légèrement augmenté à 3,5 % en août (contre 3,4 % en juillet), tandis que l'inflation de base PCE a chuté de manière significative, passant de 4,3 % à 3,9 %, le niveau le plus bas depuis mai 2021.

L'indice ISM manufacturier a augmenté pour le troisième mois consécutif, passant de 47,6 en août à 49 en septembre, mais il reste en territoire de contraction pour le onzième mois consécutif. Les composantes telles que les "nouvelles commandes", l'"emploi" et la "production" se sont toutes améliorées, tandis que la composante "prix payés" a chuté de manière significative. L'indice ISM des services est tombé à 53,6 en septembre, ce qui n'est pas catastrophique mais se situe dans la partie inférieure de la fourchette pour une

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

période d'expansion. En particulier, la composante "nouvelles commandes" a connu une baisse significative, passant de 57,5 à 51,8. L'indice PMI de l'industrie manufacturière a légèrement augmenté en septembre (de 47,9 à 48,9), mais est resté en contraction pour le 11<sup>e</sup> mois consécutif. Dans le même temps, l'indice PMI des services a diminué pour le quatrième mois consécutif et se situe à présent à peine en zone d'expansion, à 50,1. Le taux de chômage a atteint 3,8 % en août, son niveau le plus élevé depuis février 2022.

Dans la zone euro, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a opté pour une hausse des taux accommodante, en augmentant son taux de dépôt à 4 %, le niveau le plus élevé depuis la création de la zone euro. Il s'agit de la dixième hausse de taux consécutive depuis juillet 2022. La déclaration de la BCE suggère que le cycle de hausse des taux est terminé. La Commission européenne a abaissé ses prévisions de croissance pour la zone euro de +1,1 % à +0,8 %. Le taux d'inflation en glissement annuel (IPC) a diminué à +4,3 % après 5,2 % en août, le taux attendu étant de 4,5 %. L'inflation de base a créé une surprise positive, s'établissant à 4,5 % en septembre après 5,3 % en août.

L'indice PMI composite flash pour la zone euro s'est légèrement amélioré en septembre, atteignant 47,1 contre 46,7 en août. L'indice PMI manufacturier est resté pratiquement stable à 43,4 (contre 43,5 en août), tandis que l'indice PMI des services a légèrement augmenté, passant de 47,9 en août à 48,4 en septembre. Cette nouvelle enquête PMI confirme la faiblesse de la demande, en particulier dans le secteur manufacturier, et n'indique pas encore une stabilisation de l'activité économique. L'économie européenne continue d'être entravée par la faiblesse de la demande mondiale de produits manufacturés. Les très mauvaises enquêtes des trois derniers mois suggèrent une contraction du PIB de la zone euro au troisième trimestre, après une faible croissance au trimestre précédent.

En Chine, la balance commerciale a été plus faible que prévu, à 68,3 milliards de dollars en août, contre un consensus de 73,9 milliards de dollars, en raison de la baisse de la demande extérieure et de la faiblesse des dépenses de consommation. L'économie devrait connaître une croissance plus faible que prévu, en partie à cause des difficultés persistantes du marché de l'immobilier. L'OCDE a revu à la baisse ses prévisions de croissance pour la Chine à 5,1 % pour cette année et à 4,6 % pour l'année prochaine (contre 5,4 % et 5,1 % respectivement en juin). La Banque asiatique de développement a également abaissé ses prévisions de croissance à 4,9 % en 2023. Comme prévu, la PBoC a maintenu le "Loan Prime Rate" (LPR) inchangé à des niveaux historiquement bas de +3,45% et +4,2% pour 1 an et 5 ans, respectivement, pour le mois de septembre, dans un contexte de signes de stabilisation économique et de stabilité du yuan. Le taux de chômage a baissé à 5,2 % en août. Les dernières données PMI chinoises envoient des signaux contradictoires. L'indice PMI manufacturier officiel du Bureau national des statistiques pour le mois de septembre, à 50,2, a dépassé les attentes et est revenu en territoire d'expansion (contre 49,7 en août). Toutefois, l'indice PMI Caixin publié le lendemain indique un ralentissement de l'activité en raison de la faiblesse persistante de la demande extérieure. Au cours du mois, l'indice manufacturier a chuté de 51 à 50,6. Si les composantes production et nouvelles commandes sont restées positives, l'emploi a reculé. L'indice PMI des services a également enregistré une baisse significative, passant de 51,8 à 50,2 en septembre, l'activité et les nouvelles commandes affichant leur plus faible croissance en 2023.

Total Energies a lancé un appel d'offre pour la fourniture de 500 000 tonnes par an d'hydrogène bas carbone (par électrolyse) afin de décarboner ses raffineries européennes. Rappelons que les raffineries sont les premiers utilisateurs d'hydrogène dans le monde aux côtés des producteurs de fertilisants ammoniacés. Parallèlement, l'Union Européenne a réitéré son objectif de production locale de 10 millions de tonnes d'hydrogène bas carbone par an à compter de 2030 et l'a désormais assorti de la condition que 42% de cette production soient issues d'un procédé électrolyse de l'eau. Malgré la hausse des taux et l'inflation qui a pesé sur le sentiment cette année, le déploiement de l'économie de l'hydrogène bas carbone, déjà lancé, ne fait que se renforcer.

En septembre le fonds affiche une baisse de 1,7% (part I EUR) équivalente à celle du MSCI ACWI. En fin du mois, l'accélération de la hausse des taux d'intérêt a fortement pénalisé les segments qui y sont négativement corrélés. Les fournisseurs d'électricité et les valeurs industrielles contribuent ainsi négativement. Parmi les premiers, Nextera Energy baisse de 14%. Parmi les secondes, Bloom Energy baisse de 12%. Dans ce contexte, nous avons réduit l'exposition du fonds aux services aux collectivités. Nous y conservons toutefois une exposition importante car structurante pour notre thématique. La production d'hydrogène bas carbone nécessite de grande quantité d'électricité décarbonée. Aussi, nous avons fermé notre position en Powercell et concentrons notre exposition aux "Pure Play", fabricants d'électrolyseurs et piles à combustible, sur les acteurs les plus matures (Bloom, Plug, Nucera).

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

Nextera Energy Partner (filiale de Nextera Energy) a réduit sa prévision de croissance des dividendes en raison de la hausse de ses coûts de financement qui altère sa capacité de développement. Par effet de contagion, cette annonce a été interprétée comme un coup d'arrêt au développement des énergies renouvelables. Ce n'est évidemment pas le cas. En revanche, il faut reconnaître que leur développement est gourmand en capital et qu'une telle hausse des taux affecte la rentabilité des projets, ce qui nécessite de revoir les termes des contrats. En attendant, les valeurs concernées (services aux collectivités et fournisseurs de technologies d'énergie décarbonée) demeurent sous pression, comme cela a été le cas tout au long de l'année. Gageons toutefois que la majeure partie de la hausse des taux est désormais derrière nous. Le soutien au développement des énergies renouvelables et de son complément essentiel qu'est l'hydrogène bas carbone demeure par ailleurs entier. Pour l'heure, nous avons réduit nos expositions à ces secteurs mais demeurons résolument optimistes dès lors que de nouveaux équilibres fondés sur des taux plus élevés sont mis en oeuvre et que parmi les "pure play" hydrogène, nous concentrons notre exposition sur des acteurs qui ont retrouvé des niveaux de valorisation raisonnables et sont désormais proches de l'équilibre.

Octobre 2023

La baisse du MSCI World s'accélère en octobre avec une performance négative à -2,72% (en euro). Il s'agit de la 3ème baisse mensuelle consécutive depuis le mois d'août et de plus forte baisse en 1 an. L'incertitude sur un élargissement du conflit au Moyen-Orient, les publications du T3 très mitigées et la volatilité sur le marché obligataire ont dominé les débats. Les secteurs de la Consommation Discrétionnaire et de l'Energie ont sous-performé (en baisse respectivement de -4,6% et -4,2% au sein de l'indice MSCI World). En face, seul le secteur des Utilities affiche une performance positive sur le mois d'octobre à +0,75% au sein de l'indice MSCI World.

Comme anticipé, la Réserve fédérale (Fed) a choisi de maintenir les taux d'intérêt inchangés, les maintenant dans la fourchette de 5,25% à 5,5%. Lors de sa conférence de presse, Jerome Powell a principalement abordé deux points essentiels : 1) le durcissement des conditions financières marqué par la forte hausse des taux longs devrait exercer une pression sur l'activité économique et réduire la nécessité de nouvelles hausses des taux directeurs ; et 2) la décrue de l'inflation.

Le Job Report d'octobre fait état de 150 000 créations d'emplois non-agricoles en octobre (contre des attentes du consensus à 180 000), soit l'un des chiffres les plus bas post-covid. Le taux de chômage passe à 3,9%, contre un plus bas en avril à 3,4% et les salaires ralentissent. L'inflation PCE reste stable à 3,4% en septembre alors que l'inflation sous-jacente (core PCE) baisse un peu, en passant de 3,8% à 3,7%, soit le plus bas niveau depuis mai 2021.

Après avoir progressé pour le 3ème mois de suite en septembre (à 49), l'ISM manufacturier retombe lourdement à 46,7 en octobre et revient vers les plus bas niveaux depuis des années post-covid. La composante « nouvelles commandes » chute de 51,8 à 45,5. La composante « emploi » est désormais en zone de contraction. La composante « carnet de commandes » reste en territoire de contraction. L'ISM services tombe à 51,8 (contre 53,6 en septembre), ce qui n'est pas catastrophique mais se trouve dans les très basses eaux des périodes d'expansion. La composante « activité » baisse fortement alors que la composante « nouvelles commandes » remonte. Le PMI composite progresse en octobre à 51,0 après 50,2 en septembre. L'indice PMI manufacturier se stabilise à 50 et le PMI Services progresse de 50,1 à 50,9. La demande s'améliore pour la 1ère fois depuis avril 2023 dans le secteur manufacturier tandis que les nouvelles commandes se contractent un peu moins en octobre. Les tensions inflationnistes se sont atténuées sur le mois.

En parallèle, outre-Atlantique, le Conseil des gouverneurs de la BCE a laissé les taux directeurs inchangés pour le mois d'octobre. Si le contexte de croissance faible et les signes de ralentissement du marché du travail indiquent que les risques qui pèsent sur l'économie sont orientés à la baisse, Christine Lagarde précise que d'autres hausses pourraient être envisagées. Le FMI a réduit ses estimations de croissance à +0,7% en 2023 et +1,2% en 2024, par rapport à des prévisions en juillet de +0,9% et +1,5%. En octobre, l'inflation totale en zone euro tombe à 2,9% en glissement annuel (après 4,3% en septembre) et l'inflation sous-jacente poursuit sa décrue à 4,2%. Le PMI composite repart à la baisse en octobre, passant de 47,2 en septembre à 46,5 (contre 47,4 attendu). La dégradation touche le secteur manufacturier à 43,0 en octobre (contre 43,4 en septembre) comme les services à 47,8 (contre 48,7 en septembre).

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

La croissance chinoise surprend positivement, renforçant le sentiment de stabilisation de l'économie sur la période récente. Au Q3, le PIB affiche une progression de 1,3% contre 1,0% attendu. En glissement annuel, le ralentissement est moins important que ce que le consensus craignait avec une première estimation à 4,9% contre 4,4% attendu et 6,3% au Q2. Les autorités ont approuvé un ajustement du budget 2023 permettant l'avancement d'émissions de dettes des gouvernements locaux pour l'année 2024 ainsi que l'émission de nouveaux emprunts d'Etat. Le déficit budgétaire devrait de facto s'établir à 3,8% du PIB en 2023 vs 3% précédemment. Le nouveau programme d'émissions d'emprunts d'Etat totaliserait 1 Tr. Yuan (soit 137 Md\$). Le PMI Caixin Manufacturier déçoit en octobre et repasse en zone de contraction. Publié à 49,5 contre 50,8 attendu, l'indicateur baisse pour le deuxième mois consécutif et révèle la fragilité de la reprise chinoise. Dans un contexte marqué par la faible demande internationale, la sous-composante "export" s'inscrit en baisse pour le 4ème mois consécutif. L'enquête met également en avant la faiblesse de l'emploi et la persistance des pressions inflationnistes.

En octobre, les Etats Unis ont alloué 8 milliards de dollar à la création de 7 hubs d'hydrogène. Doté de 1 milliard chacun destiné à lancer la construction des infrastructures de production et de transport d'hydrogène, ces hubs espèrent attirer 40 milliards d'investissements privés pour financer le déploiement des usages de l'hydrogène à des fins de décarbonation de l'Industrie et des Transports lourds.

En octobre, face à la remontée des rendements obligataires américains, accentuée par des tensions géopolitiques et des publications d'entreprises contrastées, le marché s'est ajusté. Dans cette conjoncture, le fonds CPR Invest – Hydrogen a sous-performé face au MSCI ACWI (EUR) de -299 points de base, affichant -5,84% contre -2,85% pour l'indice de référence. La sous-pondération structurelle du fonds dans l'IT et sa surpondération dans les secteurs industriels ont pesé sur sa performance. Dans le secteur industriel (-280 points de base), les acteurs pure play sensibles aux taux d'intérêt, tels que Bloom (-21%), Chart Industries (-31%) et Array (-22%), ont subi des pertes en raison d'inquiétudes liées au financement à mesure que les taux longs augmentaient. Siemens Energy a chuté de -38% à la suite de la révision à la baisse de ses prévisions pour 2023. Cependant, dans le secteur des utilities, Engie (+3,3%) et Semptra (+3,1%) ont résisté malgré la hausse des taux longs. De même, dans les matériaux, Linde (+2,8%) et Air Liquide (+1,2%) ont bien performé. Dans ce contexte, nous avons vendu notre exposition résiduelle à Siemens Energy et pris position dans Daimler Truck qui a révélé les tests très concluants de son prototype de camion "hydrogène". Ce prototype, baptisé GenH2, alimenté par une pile à combustible et équipé d'un réservoir d'hydrogène liquide, a parcouru 1047 km d'une traite et à pleine charge (40t), sans émettre de CO2 pendant la durée du parcours. Cette démonstration prouve l'utilité de l'hydrogène pour le transport lourd et de longue distance.

La hausse des taux, des perspectives macro dégradées et des résultats de sociétés en demi-teinte constituent un environnement adverse pour notre thématique gourmande en capital. Après les services aux collectivités et les fabricants de technologies de décarbonation (clean tech), les valeurs industrielles montrent à leur tour des signes de faiblesses. Mais déjà, les premières (services aux collectivités) montrent des signes de stabilisation. A l'aube de 2024, les prévisions des acteurs cycliques seront ajustées, les bilans des développeurs d'énergie renouvelable auront été renforcés, les excès de valorisation des fabricants de technologies propres (clean tech) auront été digérés. Plus généralement, le soutien au développement de l'écosystème hydrogène ne faiblit pas. Au contraire, il se renforce. 2024 marquera le début de la concrétisation des nombreux projets annoncés ces dernières années. Après une année 2023 de consolidation, l'environnement a vocation à s'éclaircir progressivement.

### Novembre 2023

Après trois mois consécutifs de baisse, le MSCI World affiche la première hausse depuis le mois d'août, avec une performance positive à +6% (en euro) sur le mois de novembre. Les secteurs de l'IT et de l'Immobilier surperforment l'indice, en hausse respectivement de +10,1% et +8,3%. L'optimisme du marché, lié à l'anticipation de stabilité des taux d'intérêt des banques centrales, stimule le secteur de l'Immobilier, qui n'avait pas connu de hausse depuis trois mois. En face, seul le secteur de l'Energie affiche une performance négative sur le mois, en baisse de -2,7% au sein de l'indice MSCI World. Cette baisse s'explique par la chute du cours du baril. Le marché du pétrole est sous pression en raison de la crainte d'une offre excédentaire. Le ralentissement des économies américaines et européennes (et potentiellement de la demande en Chine) pèse sur la demande alors que l'offre croît parallèlement. Cette tendance s'inverserait tout juste en fin de mois à la suite de la décision de l'OPEC+ de réduire davantage la production de brut. La baisse des prix du gaz complète la pression sur le secteur.

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

En novembre, la Réserve fédérale (Fed) a maintenu les taux directeurs inchangés. Malgré la prudence affichée en début de mois par la BCE, l'idée d'une fin du cycle de resserrement monétaire a gagné le marché et domine en fin de mois. Dans son dernier discours avant le FOMC (qui aura lieu le 13 décembre), Jérôme Powell a souligné les « progrès considérables » concernant l'inflation, notant que la Fed a positionné sa politique de taux "largement en territoire restrictif," une formulation nouvelle de sa part. L'inflation globale diminue à un rythme jamais observé depuis les années 1950 selon le président de la Réserve fédérale de Chicago. En octobre, l'inflation PCE a atteint son plus bas niveau depuis mars 2021, à 3% en glissement annuel (contre 3,4% en septembre), tandis que l'inflation sous-jacente a diminué pour le neuvième mois consécutif, se situant à +3,5% en glissement annuel.

Le Beige Book, une enquête réalisée par les 12 Fed régionales, met en lumière un ralentissement de l'économie en raison de trois facteurs : 1) une réduction des dépenses de consommation à +0,2% en octobre (contre +0,7% précédemment) ; 2) un marché de l'emploi en légère détente avec une augmentation du taux de chômage à 3,9% en octobre ; et 3) une augmentation de prix modérée en octobre à +3.2% yoy (contre +3.7% précédemment) permettant une certaine détente du marché. L'économie américaine flirte actuellement avec la récession.

Après avoir progressé pour le 3ème mois de suite en septembre (à 49) puis retombé lourdement à 46,7 en octobre, l'ISM manufacturier stagne en novembre à 46,7, proche de ses plus bas niveaux depuis les années post-covid. C'est le 13ème mois consécutif en territoire de contraction... Si la composante « nouvelles commandes » se redresse un peu, elle reste aussi en territoire de contraction. Les composantes « production », « emploi », « carnet de commandes » se dégradent toutes. Seuls 3 des sous-secteurs sur les 18 considérés dans l'enquête indiquent être en phase de croissance d'activité.

L'ISM services remonte marginalement en novembre à 52,7 contre 51,8 en octobre, se situant toujours dans les très basses eaux des périodes d'expansion économique. La composante « nouvelles commandes » reste stable alors que la composante « commandes en attente » se détériore et repasse en contraction. Le PMI composite stagne à 50,7 en novembre, avec un PMI services qui passe de 50,6 à 50,8 et un PMI manufacturier qui passe de 50 à 49,4. Le rapport est intitulé "L'emploi dans le secteur privé se contracte pour la première fois depuis juin 2020 dans un contexte de demande faible." L'économiste en charge de l'enquête indique : « les réductions d'emploi se sont étendus au-delà du secteur manufacturier, les entreprises de services signalant une nouvelle coupe dans les effectifs en novembre afin de réduire les coûts. »

En parallèle, outre-Atlantique, la BCE a également laissé les taux directeurs inchangés pour le mois de novembre. Christine Lagarde estime un retour à l'objectif de +2% en 2025. La Commission Européenne a revu ses prévisions de croissance à la baisse avec un PIB porté à +0,6 % en 2023 (vs +0.8% pour la dernière prévision) et à +1.2% en 2024 (vs +1.3 % prévu précédemment). La BCE prévoit également une contraction ou une stagnation du PIB au T4.

En novembre, l'inflation totale en zone euro tombe à 2,4% en glissement annuel (après 2,9% en octobre). L'inflation sous-jacente poursuit sa décrue à 3,6% en novembre, contre 4,2% en octobre. L'inflation totale sort en dessous du consensus, qui l'attendait à 2,7%.

Le PMI composite de la zone euro se redresse de 46,5 en octobre à 47,1 en novembre grâce à une amélioration de l'indicateur dans les services (de 47,8 à 48,2) et dans l'industrie (de 43,1 à 43,8). L'activité et les nouvelles commandes sont en baisse pour le 6ème mois consécutif. L'emploi recule pour la 1ère fois depuis 3 ans. Selon SP, les PMI pourraient signaler une nouvelle contraction du PIB au T4 2023.

En Chine, la déflation de -0.2% en octobre yoy (vs cons -0.1% et +0.0% précédemment) pourrait nuire à la consommation. Les PMI officiels chinois déçoivent et continuent de se détériorer en Novembre. Plombé par la faiblesse de la demande, le composite affiche un plus bas depuis le début de l'année à 50,4. Le PMI Manufacturier (49,4) enregistre un second mois de contraction et le Non-Manufacturier (50,2) baisse également sur le mois. Pour autant, le PMI Manufacturier publié par Caixin surprend positivement et repasse en zone d'expansion à 50,7 en novembre vs 49,8 attendu. Les autorités chinoises continuent de soutenir le secteur immobilier et devraient notamment publier une liste de promoteurs éligibles à de nouvelles mesures de soutien financier. En parallèle, Pékin continue d'accroître la pression sur les banques locales afin de combler le besoin de financement du secteur, estimé à près de 450 Mds\$.

En France, Stellantis, Michelin et Forvia viennent d'annoncer le lancement de la production de leur gigafactory de piles à combustibles dont la capacité actuelle de 16000 piles sera portée à 50000 ce qui permettra à terme de diviser le cout de production actuel de 50000 EUR par deux. Face au cyber truck de Tesla et à l'échec des

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

versions électrifiées des best-seller américains comme le pick up F150 de Ford, Carlos Tavares, le président de Stellantis, prévoit de lancer en 2026 une version à hydrogène de son best-seller, le pic-up de RAM. Avec un temps de recherche équivalent à celui d'un véhicule thermique et la même autonomie, cette version décarbonée pourrait trouver sa place sur le marché.

En novembre, le fonds est en hausse de 3,1% contre une hausse de 5,8% pour le MSCI ACWI. L'absence de valeurs technologiques et la baisse des services énergétiques ont pesé. Les services énergétiques subissent la baisse du prix du baril (Schlumberger -9%, Baker Hughes -5%) sans que cela remette en cause leurs prévisions de croissance assises sur une reprise solide du cycle d'investissements énergétiques. Aussi, Air Product perd 7%. Les investisseurs s'interrogent au sujet de la capacité des acheteurs finaux à payer une prime "verte" pour les produits qui seront issus de ses méga projets d'hydrogène bas carbone. Enfin, au travers de la hausse de 35% de Bloom Energy et de la baisse équivalente de Plug (-34%), les investisseurs indiquent clairement ne plus être prêts qu'à soutenir les acteurs des technologies propres dont le modèle économique est frugal et proche de l'équilibre. Ainsi, les retards d'exécution de Plug, qui mettent la société en difficulté financières (ressources limitée) ont été lourdement sanctionnée. De taille encore modeste (autour d'1 milliard de dollars de ventes) Plug Power est un pure play Hydrogène, présent sur toute la chaîne de valeur. De fabricant de chariots élévateurs à piles à combustibles, la société s'est étendue à tous les composants nécessaires à la production d'hydrogène bas carbone (électrolyseurs, compresseurs, réservoirs) ainsi qu'à la production à proprement dit d'hydrogène sur plusieurs sites. En devenant fournisseur de combustible, la société est entrée dans un marché très capitalistique. Les retards de la mise en production de plusieurs sites ont ainsi rapidement déséquilibré le bilan de la société qui pourrait rapidement manquer de liquidité si le département de l'énergie américain ne lui accorde pas les crédits tant attendus. Cette perspective demeure d'actualité et la société est désormais confiante quant à sa capacité à respecter le nouveau calendrier de production communiqué. Dans l'intervalle, le marché a révélé son impatience. A l'inverse, Bloom Energy, fournisseur de piles à combustible pour fournir de l'énergie à des sites industriels comme les data centers, connaît une expansion qui va de pair avec la stabilisation de son modèle. La société devrait pour la première fois générer un flux de trésorerie positif en cours d'exercice prochain. Cette perspective a été largement saluée par le marché.

### Décembre 2023

Après la forte hausse de Novembre, les marchés actions ont continué leur rebond en Décembre toujours tirés par la baisse de l'inflation (3.1% aux Etats-Unis, 2.4% dans la zone euro et 3.9% au Royaume-Unis) et par un discours particulièrement accommodant de la FED. Jérôme Powell a en effet indiqué que le FOMC réfléchissait à la date de la première baisse de taux, qui interviendrait avant même que l'inflation n'atteigne les 2% afin de préserver l'économie américaine. Trois baisses de taux sont désormais envisagées en 2024. Cette politique monétaire plus accommodante a renforcé la probabilité d'un atterrissage en douceur des économies, et ce sont les secteurs cycliques et/ ou sensibles au niveau des taux qui ont tiré les marchés : l'immobilier, l'industrie et les matériaux surperforment, alors que l'énergie, la consommation stable et les services publics sont à la traîne.

2023 aura permis de prendre conscience de l'insuffisante rapidité de la transition énergétique et par conséquent, de la nécessité de renforcer son soutien. Lors de la COP 28, les engagements pris portent sur le triplement des énergies renouvelables (122 pays) et la relance du nucléaire (30 pays). L'Union Européenne et 30 autres pays ont aussi appelé à accélérer le déploiement de l'économie de l'hydrogène, comme vecteur énergétique alternatif, complément essentiel à l'électricité. Les plans nationaux ont été précisés, les projets sont lancés. Ils portent sur l'extension des capacités de production et de transport et l'adaptation des outils industriels à son usage.

En décembre, le fonds est en hausse de 3.4% contre 4,8% pour le MSCI ACWI. En relatif, les valeurs industrielles contribuent positivement grâce au rebond de Siemens, Emerson ou encore de CNH et Daimler Truck et ce, malgré la baisse de Weichai Power, qui rend un peu de sa surperformance passée. En revanche, les matériaux, les services aux collectivités, les services énergétiques et la consommation discrétionnaire contribuent négativement. Au sein des matériaux, les gaziers industriels, à commencer par Linde, sous performent dans cette phase de rebond. Leur contribution négative n'est que partiellement compensée par le rebond de plus de 40% de OCI, fabricant d'engrais azoté, position initiée en début de mois. La consommation discrétionnaire est quant à elle pénalisée par les prises de profits sur les valeurs japonaises Toyota, Aisin corp et Panasonic.

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

Les services énergétiques restent sous la pression d'un faible prix du baril. Enfin, s'ils retrouvent des couleurs, les services aux collectivités ont souffert de la contre-performance d'une seule valeur, Exelon (-8%), opérateur américain qui bénéficiera pour la prochaine période d'un taux de rémunération inférieur à celui anticipé. Enfin, et après une année pendant laquelle les expositions naturelles de notre fonds ont affronté des vents contraires qui nous ont conduits à renforcer un biais défensif, nous avons rééquilibré notre portefeuille à l'approche de la nouvelle année. Nous avons ainsi initié des positions en Orsted, KBR, OCI et Schneider, réduit celles en Air Liquide, Michelin, Siemens, Exelon, Aisin, Weichai et Toyota, et renforcé celles en Daimler Truck, CNH, Nutrien, Bureau Veritas, Engie, Asahi Kasei et Johnson Matthey.

2023 aura aussi été une année difficile, marquée par la hausse des taux d'intérêt, des incertitudes économiques et une hausse des tensions internationales. Ce climat a réduit l'accès au capital et conduit à une pause dans les investissements. Avec des ressources plus limitées, les sociétés doivent se montrer plus sélectives dans leurs projets mais celles qui ont su préserver leur équilibre financier, font désormais face à une compétition moins féroce. En outre, leur prévisions sont souvent plus réalistes et leur valorisation dégonflée des excès passés. Le retour en grâce de la croissance profitable est très sain et crée un contexte propice pour nos investissements.

### Janvier 2024

En janvier, les indices mondiaux ont battu plusieurs records de part et d'autre de l'Atlantique. La multiplication de données économiques rassurantes et la perspective de baisse des taux d'intérêt continuent d'accréditer l'idée d'un "atterrissage en douceur". De plus, comme à la fin de l'année 2023, les gains du marché des actions sont fortement orientés vers ses plus grandes composantes, les Sept Magnifiques, mais d'autres parties du marché ont également commencé à progresser. Toutefois, des données économiques meilleures que prévu ont fait remonter les rendements au-dessus de 4 %, et les investisseurs ont repoussé leurs attentes quant au moment de la première baisse des taux, ce qui a déclenché une certaine volatilité.

Sur le plan macroéconomique, le PIB américain du quatrième trimestre a été (à nouveau) élevé (+3,3 % contre +2 % pour le consensus) et l'indice PMI global de janvier a atteint son plus haut niveau depuis sept mois (52,3 contre 51), tandis que l'indice PMI manufacturier a renoué avec l'expansion (50,3 contre 47,6 pour le consensus), grâce à l'augmentation des commandes. Dans la zone euro, la croissance stagne en glissement trimestriel, l'Allemagne étant à la traîne tandis que l'Espagne et l'Italie affichent une croissance positive. En Asie, le PIB de la Chine au 4ème trimestre a été de +5,2%, stimulé par un effet de base positif dû à la restriction de l'année dernière sur Covid.

En termes de performances sectorielles, ce sont clairement les secteurs orientés vers la croissance et les valeurs financières qui ont surperformé ce mois-ci. Les technologies de l'information ont dominé la performance mensuelle, suivies de près par les services de communication et la santé. Les deux premiers reflètent le leadership étroit du marché autour des sept suspects habituels (Meta platform ; Alphabet ; Tesla ; Amazon ; Nvidia ; Apple ; Microsoft). D'autre part, les secteurs sensibles aux taux ont sous-performé car la perspective de la première baisse des taux est décalée dans le temps. Les matériaux, l'immobilier et les services publics ont été à la traîne ce mois-ci.

En 2017, le Japon a été le premier pays à annoncer une stratégie nationale de soutien au développement de l'économie de l'hydrogène afin de décarboner son industrie et ses transports lourds. Depuis, près de 80 pays ont suivi et d'autres finalisent encore les termes de leur stratégie. En ce début d'année, le Japon relève ses ambitions et annonce prévoir de soutenir ce développement au travers d'une enveloppe portée à 3 000 milliards de Yen, soit l'équivalent de 20,4 milliards de dollars sur 15 ans, afin notamment de compenser la différence de prix qui perdurera initialement entre l'hydrogène et des carburants alternatifs carbonés. Rappelons enfin que le Japon avait récemment porté ses objectifs de consommation d'hydrogène à 3 millions de tons par an d'ici 2030, puis 12 et 20 millions d'ici 2040 et 2050.

En janvier, le fonds (part I EUR) affiche une baisse de 2,17% contre une hausse de 2,29% pour le MSCI ACWI. Cette contre performance s'explique principalement par la poursuite de la baisse des cleantech et des pures players de l'hydrogène, comme Bloom Energy (-24%), Array Technology (-21%), Chart Industry (-14%) et ThyssenKrupp Nucera (-18%). L'industrie, pro cyclique par nature, est également à la peine. Emerson est en baisse de 6%, Siemens en baisse de 4%. La baisse des prix de l'électricité et le décalage à Mai contre Mars de la perspective de baisse des taux aura également pesé sur les services aux collectivités. Engie baisse de 9%, EDP de 11%. Dans ce contexte, nous avons réduit le poids des gaziers industriels (Air Product, Air Liquide)

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

et des services énergétiques (Schlumberger, Baker Hughes) et renforcé la croissance structurelle (Schneider) et la qualité (Bureau Veritas). Nous avons apporté de la diversification avec KBR, Teledyne et DSV mais aussi conserver un potentiel de reprise cyclique avec CNH et Daimler Truck. En 2024, nous continuons de croire que la stabilisation des taux d'intérêt permettra une reprise des services aux collectivités et des cleantech. Et que la réduction des incertitudes économiques permettra une reprise des industries procycliques (machinery).

Sur le premier mois de l'année, les craintes macro et le décalage de baisse des taux de la FED de Mars à Mai ont pesé sur le thème procyclique et capital intensif de l'hydrogène. Mais les fondamentaux demeurent. Les Etats soutiennent le développement de l'économie de l'hydrogène et les projets sont nombreux à attendre une décision finale d'investissement. Ces dernières sont suspendues aux annonces du département du Trésor US qui fixera définitivement en mars les conditions d'accès aux "tax credit". Avec les prochaines baisses de taux, cette annonce constitue les catalyseurs qui nous font penser que si le début d'année demeure délicat, la tendance devrait s'inverser cette année.

### Février 2024

Le MSCI World affiche une performance de +4.3% sur le mois de février tiré par les bonnes publications des résultats T4 et FY23. Les indices boursiers ont atteint des plus hauts historiques avec, notamment, le S&P 500 à plus de 5,000 points et le Nikkei 225 à 39,166 points.

Sur le plan économique, les données aux US sont toujours positives avec un PIB en hausse de 3.2% sur le T4 ce qui a conduit à une réévaluation haussière des estimations de croissance de cette année. Au niveau des enquêtes, l'ISM manufacturier repart à la baisse à 47.8 après une hausse de 2 points en janvier à 49.1 et l'ISM Services progresse de 3 points à 53.4 sur le mois. Le PMI composite flash baisse en février de 52 à 51.4. Le CPI continue sa décélération avec une hausse de 3.1% en janvier vs 3.4% en décembre. L'inflation sous-jacente quant à elle reste stable à 3.9%. L'inflation PCE (principal indicateur regardé par la Fed) s'établit à +2.4%, son plus bas niveau depuis février 2021 et se rapproche donc de la cible de la Fed. Le marché du travail reste résilient avec des chiffres de l'emploi non agricole qui ont largement dépassé les attentes, le taux de chômage se stabilisant à 3.7% et le salaire horaire moyen s'accroissant à 4.5% en glissement annuel (contre 4.3% le mois précédent).

En Europe, le PIB reste stable par rapport au trimestre précédent. La Commission européenne abaisse ses prévisions de croissance pour 2024 et n'attend plus qu'une croissance de +0.9% pour l'UE et de +0.8% pour la zone euro (vs 1.2% avant). L'inflation totale baisse moins qu'attendu en février, en passant de +2.8% à +2.6% alors que le consensus attendait 2.5%. La tendance est identique pour l'inflation sous-jacente qui atteint 3.1% après 3.3% en janvier et 2.9% attendu. Le PMI composite surprend à la hausse en février en revenant à un plus haut depuis juin, à 48.9, une hausse qui s'explique par le rebond du PMI services, qui revient à 50. En revanche, le PMI manufacturier repart à la baisse, à 46.1. Malgré son rebond, le PMI composite reste en territoire de contraction pour le 9ème mois consécutif. L'emploi a augmenté de 0.3% sur le T4 2023 avec un taux de chômage en légère baisse à 6.4% (vs 6.5%).

Au niveau des Banques Centrales, C. Lagarde a indiqué que les signes de ralentissement de la croissance des salaires observés au quatrième trimestre dans la zone euro sont encourageants mais pas encore suffisants pour donner à la BCE la certitude que l'inflation retournera à sa cible. Pour le moment, le marché table toujours sur une première baisse de taux en juin.

Aux US, peu de surprise dans les minutes du FOMC. Les membres du FOMC considèrent que malgré les progrès sur l'inflation et l'emploi, il est nécessaire de rester attentif aux risques d'une inflation persistante. Cependant, le pivot semble confirmé et les mentions d'un éventuel resserrement sont supprimées.

L'agenda économique a été léger en Chine avec la période des fêtes de fin d'année mais les données disponibles suggèrent une faible accélération de la dynamique de croissance, l'indice composite PMI Caixin étant resté à peu près inchangé en janvier à 52.7, avec une légère baisse de l'indice des services. La surcapacité de production contribue toujours à alimenter les pressions déflationnistes dans l'économie, le PPI de janvier ayant baissé de -2.5% en glissement annuel et le CPI s'est contracté de -0.8% en glissement annuel (contre -0.3% le mois précédent et -0.5% attendu).

Sur le mois, les secteurs qui ont surperformé sont la Consommation Discrétionnaire (+7.8%) grâce aux publications des entreprises du secteur Autos qui ont surpris le marché, et la technologie (+6.8%) stimulé par

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

les perspectives de croissance forte liées à l'IA dans le secteur et par les résultats record de Nvidia. En face, le seul secteur dans le rouge est les services aux collectivités (-2.1%), pénalisé par son caractère défensif ainsi que par la baisse des prix de l'électricité et du gaz depuis plusieurs semaines (-17% YTD).

En février, la Commission Européenne a validé le 3ème volet de projets d'intérêts commun destinés à soutenir le développement de l'économie de l'hydrogène. Après Hy2Tech (5,4 Md EUR en juillet 2022) et Hy2Use (5,2 Md EUR en septembre 2022), ce dernier volet, baptisé Hy2Infra, mobilise 6,9 Md EUR de subventions destinées à soutenir le développement d'infrastructure de production (3,32 GW de capacité d'électrolyse), de transport (2 700 km de pipeline) de stockage (370 GWh d'H2 gazeux) et de manutention dans des terminaux LOHC (6000 t/y en milieu liquide). La commission européenne espère que ces investissements réunis autour de 33 projets permettront le déblocage de 5,4 Md additionnels issus du privé, ce qui portera la total à plus de 12 Md EUR.

En février, le fonds affiche une hausse de 3,4% contre 4,3% pour la MSCI ACWI. Les services aux collectivités ont été les principaux contributeurs négatifs à cette performance. Sous la pression de la baisse des prix de l'énergie et alors que la perspective de baisse des taux d'intérêt est reculée, les développeurs d'ENR comme EDPR, en Europe, et Nextera Energy, aux USA, affichent des baisses de respectivement 17% et 5%. Au sein des matériaux, les excellentes perspectives de Linde (+11%) et Air Liquide (+8%) contrastent avec les décalages annoncés des démarrages des grands projets d'hydrogène vert de Air Product qui rend 9%. Parmi les contributeurs positifs, on trouve alors les services énergétiques, en raison notamment des bonnes perspectives de Vopak (+18%) et de GTT (+10%) et les valeurs industrielles, soutenues par les résultats d'Emerson (+17%), Chart Industries (+22%), Kawasaki Heavy Industry (+20%), Siemens (+12%), Schneider (+14%), Bureau Veritas (+8%) et KBR (+15%), et ce, même si les pure players de l'hydrogène sont encore sous pression : Bloom Energy (-23%), Plug Power (-21%), Ceres Power (-31%).

Le point d'inflexion tant attendu des Services aux collectivités et des pure players de l'hydrogène se fait attendre et le décalage de la baisse des taux d'intérêt y est pour quelque chose. Mais ce moment devrait venir cette année, au printemps, voire à l'été, comme encore récemment confirmé par les autorités monétaires, de part et d'autre de l'Atlantique. Alors que les valorisations ont significativement dégonflé, le profil rendement risque des pures players nous paraît de nouveau équilibré. Avec le soutien des valeurs industrielles matures très présentes dans le portefeuille, et dont les perspectives sont très attractives, celle de notre stratégie, dans sa globalité, nous paraît renforcée.

### Mars 2024

Le MSCI World affiche une performance de +3.2% sur le mois de Mars tiré par l'amélioration des conditions économiques mondiales à la suite des publications du T1 assez satisfaisantes. Le S&P 500 réalise le meilleur T1 depuis 2019 avec une performance de +3.1% sur le mois et +10.2% sur le trimestre grâce aux perspectives d'assouplissement de la politique monétaire ainsi que les perspectives de croissance des entreprises exposées à l'IA. En Europe, le STOXX 600 réalise un 5ème mois de performance positive d'affilée (+3.1% en Mars).

Sur le plan économique, aux US les chiffres de création d'emploi en février ont surpris à la hausse à 275k (vs consensus à 198k). L'inflation PCE américaine est ressorti en légère hausse à +2.5% pour le mois de février (vs +2.4% en janvier). L'IPC global passe de 3.1% à 3.2% en glissement annuel, tandis que l'indice de base recule légèrement, passant de 3.9% à 3.8%. Les données sur l'activité sont mitigées avec des ventes au détail en hausse de +0.6% en février (vs -1.1% en janvier) et le PMI Flash de Mars en légère baisse de 52.5 à 52.2.

En Europe, les PMI du mois de Mars sont également mitigés avec le manufacturier en baisse à 45.7 (vs 47 en Février) et celui des Services en hausse à 51.1 (vs 50.5 en Février). Les chiffres de l'inflation dans les pays de la Zone Euro sont en baisse notamment pour l'Allemagne (2.2% vs 2.5% avant) et la France (2.3% vs 3% avant). Le climat des affaires s'est amélioré sur le mois avec un indice IFO allemand à 87.8 vs consensus à 86.

Pour la Zone Euro, le PIB a progressé de +0.4% sur l'année 2023 d'après les statistiques publiées au mois de Mars.

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

Au niveau des banques centrales, statu quo pour la FED et la BCE pour le mois de mars. Les deux banques affirment que leurs décisions futures seront basées sur l'évolution des indicateurs économiques et du taux d'inflation. La BCE a tout de même abaissé ses prévisions d'inflation pour l'année 2024 à 2.3% (vs 2.7% en décembre) et la FED a relevé ses prévisions de croissance 2024 à +2.1% (vs +1.4% en décembre). Le FOMC indique une baisse de taux de -75bps d'ici la fin de l'année.

La BOJ quant à elle a relevé son taux directeur dans la fourchette 0% et 0.1% (vs -0.1% avant) après avoir enregistré des niveaux d'inflation en hausse et un Yen qui s'est fortement déprécié.

En Chine, les données économiques s'améliorent sur le mois de Mars avec la production industrielle qui a augmenté de +7% yoy et l'indice de production de services qui a augmenté de +5.8% yoy. Les ventes au détail ont également surpris à la hausse avec une progression de +5.5% (vs consensus à +5.2%).

Sur le plan sectoriel, le mois de mars est marqué par une performance positive de tous les secteurs avec l'Energie (+8.8%) et les Matériaux (+5.9%) qui surperforment grâce à une forte hausse du prix du baril de pétrole (hausse de près de 11% du prix du Brent) et de quelques métaux (ex. Cuivre), mais aussi sur fond de rotation sectorielle.

30 000 réponses ont été apportées à la proposition du Trésor US s'agissant des modalités d'octroi des crédits d'impôts à la production d'hydrogène renouvelable. Il en ressort que les contraintes proposées, si elles garantissent le caractère décarboné de l'hydrogène ainsi produit, s'avèrent trop contraignantes. Ainsi appliquées, elles conduiraient à l'annulation d'un nombre significatif de projets. Dès lors, il apparaît de plus en plus probable qu'elles seront assouplies dans un premier temps.

En mars, le fonds progresse de 5,1% contre 3,3% pour le MSCI ACWI. Sur le mois, tous les secteurs d'exposition naturelle du portefeuille contribuent positivement à la performance, l'industrie en tête. Soutenus par des annonces de commandes et des rumeurs d'assouplissement des contraintes d'octroi des subventions liées à l'IRA, les pures players comme Bloom Energy et Chart Industries ont fortement rebondi. Aussi, les conglomérats japonais Kawasaki Heavy Industry et Obayashi ont poursuivi leur progression. Enfin, la composante la plus cyclique parmi les industriels s'est bien comportée, à l'image de Daimler Truck et CNHI. Ce rebond des cycliques s'est aussi manifesté au sein des matériaux, dans la chimie de base et de spécialité au travers de valeurs comme Johnson Matthey, BASF et Syensqo. Enfin, notons le rebond des développeurs de renouvelables US Nextera Energy et AES Corporation, soutenus par la demande projetée d'énergie des data center prévue de passer de 2% à plus de 6% de la consommation d'énergie US en quelques années.

Le soulagement espéré des contraintes d'octroi des crédits d'impôts à la production d'hydrogène décarboné constitue un catalyste attendu. Associé à la reprise des annonces de commandes, nous y voyons les premiers bénéfices réels de l'IRA. Après la forte contraction des valorisations des pure players du secteur, et dans la perspective de la baisse des taux à mi-année, l'inflexion de la performance de ces acteurs est plus que jamais d'actualité.

### Avril 2024

Le MSCI World affiche une performance de -3.2% sur le mois d'avril, marqué par des prises de profits. L'inflation décélère moins qu'attendu et les chiffres macroéconomiques ont surpris plutôt négativement, entraînant un revirement de scénario de marché où les baisses de taux de la FED sont repoussées au deuxième semestre. Le S&P 500 interrompt ainsi sa série après 5 mois de hausses consécutives affichant -4.1% sur un mois. Le STOXX 600 affiche une meilleure performance en ne retraçant que de -1.5%.

Aux États-Unis, alors qu'au début d'année, les investisseurs s'attendaient à 6 baisses de taux, ils n'en attendent aujourd'hui qu'une seule de la réserve fédérale des États-Unis. Le discours optimiste du marché de ce début d'année semble pâtir face au rebond du PCE, l'indicateur privilégié de la FED pour sa politique monétaire. L'indicateur est passé de 2.5% en février à 2.7% en mars. On retrouve une tendance similaire avec l'IPC, qui augmente de 4.4% sur un an, soit un point de plus qu'en décembre dernier. Nous notons également le ralentissement du PIB qui ressort à 1,6 % sur un trimestre contre 2.5% attendu ainsi que les chiffres mitigés des principaux indicateurs avancés du climat des affaires. Alors que l'indice ISM manufacturier dépasse le seuil des 50 points à 50,3, correspondant à un regain d'activité expansionniste, l'activité des services a ralenti de manière inattendue à 49,4 en avril contre 51.4 en mars.

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

En Europe, léger regain d'optimisme : la croissance du PIB augmente de 0,3 % sur un trimestre, après deux trimestres de contraction. Le PMI de la zone euro reste en territoire expansionniste en avril, au-delà des attentes du marché. L'inflation sur la zone euro reste stable en mars : en hausse de 2.4% sur un an. Les chiffres d'activité économique et l'inflation de ce mois renforcent la position de Christine Lagarde. La BCE semble confiante sur l'évolution de l'inflation et la banque centrale pourrait réduire ses taux d'intérêt dès Juin.

Les chiffres chinois sont en demi-teinte. D'un côté, le PIB du premier trimestre surprend positivement, aidé par la forte croissance de l'investissement manufacturier. De l'autre, l'indice IPC de mars revient sur des niveaux proches de 0% contre 0.7% précédemment en base annuelle et l'Indice des prix à la production (-2.8%) se contracte encore en mars.

Au niveau sectoriel, nous notons la surperformance de l'énergie (+4.17%) et des services aux collectivités (+3.01%) alors que l'immobilier (-4.13%) et la technologie (-3.85%) sous-performent.

L'Union Européenne a accordé 720m d'euros de subventions à 7 projets de production d'hydrogène par électrolyse dans le cadre des appels d'offre lancés par la Banque Européenne de l'Hydrogène. Chacun de ces projets situés en Europe du Sud (Espagne et Portugal) et du Nord (Finlande et Norvège) recevra entre 8 et 245m d'euros. Ils produiront ensemble 1,58m de tonnes sur 10 ans à des fins de production d'acier vert, de fertilisants et de produits chimiques mais aussi pour répondre à la demande du secteur du transport maritime. Avec un maximum de 0,48 EUR/kg, ces subventions sont insuffisantes pour garantir la compétitivité des projets avec de l'hydrogène issue de combustible fossile. La 2ème vague d'appels d'offre, attendue à l'automne prochain, portera sur un enveloppe de 2,2Md d'euros, et est prévue d'être plus généreuse.

En avril, le fonds baisse de 3,3% comme le MSCI ACWI. Les services aux collectivités contribuent positivement grâce notamment à Nextera Energy soutenue par la rhétorique des besoins d'énergie renouvelable nécessaires à l'alimentation des data-centers. En revanche, les valeurs industrielles contribuent négativement, pénalisées par la nouvelle baisse des cleantech et pure players de l'hydrogène (Chart Industry, Array et Plug) ainsi que par la baisse des dossiers les plus cycliques (Daimler Truck, CNHI et DSV). Dans ce contexte, nous avons réduit l'exposition à ces derniers, en cloturant notamment la position en CNHI. S'agissant des pure players de l'hydrogène, auxquels nous avons une exposition très limitée en l'attente d'une reprise plus franches des commandes, nous noterons observer les premiers signes de l'amélioration attendue.

Le contexte actuel est marqué par un décalage entre la révision en baisse des objectifs moyen terme des grands acteurs industriels relatifs au déploiement de leur stratégie Hydrogène et la reprise progressive des commandes après une année d'incertitudes engendrée par la hausse des taux d'intérêt et le retard pris dans le déploiement des plans de soutien à la filière. Il en résulte une perception biaisée qui laisse craindre le renoncement d'un déploiement qui au contraire reprend de l'allure. Ainsi, Engie et Iberdrola viennent de réduire leurs objectifs à 5 ans alors que les premiers appels d'offre de la Banque Européenne de l'hydrogène viennent d'être octroyés. Cette confusion crée finalement un environnement propice à une reprise boursière progressive de notre thématique dont les excès passés ont été digérés.

### Mai 2024

Le MSCI World a terminé le mois de mai sur une note positive, affichant une performance solide de +2,95 %. Aux Etats-Unis, malgré les incertitudes liées aux conditions macroéconomiques et à la politique monétaire, le S&P500 a clôturé en hausse de +4,8%, portant sa performance pour le trimestre à +3,6% grâce à des noms comme First Solar (+54,15%) qui, après avoir publié un bon T1, montre une fois de plus que le thème de l'IA s'étend à de multiples secteurs. Le fait marquant du mois restera la publication par Nvidia d'un T1 supérieur aux attentes, sa capitalisation s'approchant désormais de 3T\$, suivant de près les géants Microsoft et Apple. Sur les marchés européens, le STOXX600 a enregistré une performance de +2,63%, atteignant de nouveaux records historiques durant la période et effaçant la baisse du mois précédent.

Concernant l'économie américaine, la croissance du secteur privé s'est accélérée en mai, avec un PMI s'établissant désormais à 54,4. Les créations d'emplois ont diminué de manière significative, tombant à 175 000 (contre 238 000 pour le consensus), tandis que le PIB américain a été révisé à la baisse à +1,3 %, contre +1,6 % précédemment, reflétant un ralentissement de la consommation des ménages. L'IPC global est resté stable à +2,7 % en glissement annuel et +0,3 % en mensuel.

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

En zone Euro, le PIB a augmenté de 0,3 % et la Commission Européenne a maintenu ses prévisions de croissance pour l'année (+0,8 %) et pour 2025 (+1,5 %), confirmant l'expansion continue de l'activité économique dans la zone. L'activité du secteur privé rebondit avec des PMI en hausse (Services à 53,3 et Manufacturier à 47,4). En ce qui concerne l'inflation, le PCI a surpris à la hausse avec une augmentation de +2,6 % en glissement annuel (vs +2.5% pour le consensus).

Au niveau des politiques monétaires, les banques centrales ont montré des disparités dans leurs approches pour les mois à venir. Plusieurs représentants de la BCE se sont exprimés publiquement au cours du mois en faveur d'une première baisse des taux dès Juin. Les discussions sont moins consensuelles concernant la cadence des baisses de taux suivantes, exprimant le fait que les dernières étapes pour atteindre la désinflation sont les plus difficiles à franchir ; les données d'inflation de fin de mois montrent que la hausse des prix n'est pas encore entièrement sous contrôle. Aux Etats-Unis, la FED a maintenu son statu quo en arguant du manque de progrès dans la lutte contre l'inflation qui semble plus résiliente que prévu. Les investisseurs attendent maintenant la première baisse des taux directeurs pour le mois de Septembre.

En Chine, le PMI s'est contracté pour la première fois depuis trois mois en mai, l'indice manufacturier s'établissant à 49,5 (vs consensus 50,5). Malgré cela, la confiance dans les conditions économiques de la région augmente. Le FMI exprime un avis positif à l'égard de la Chine puisqu'il s'attend maintenant à une croissance économique de +5% après un premier trimestre solide.

En ce qui concerne les secteurs, la technologie a une fois de plus dominé, terminant le mois en hausse de +7,03%, tandis que les services aux collectivités et les télécommunications, respectivement en hausse de +6,22 % et +4,78 %, ont clairement surperformés les indices. Le secteur du pétrole et du gaz et de la consommation discrétionnaire auront été les seuls segments du marché à afficher une baisse sur la période.

L'union européenne a officialisé la 4ème vague de projets d'intérêt commun afin de soutenir la développement de l'économie de l'hydrogène. Après Hy2Tech pour les équipementiers, Hy2Use pour les utilisateurs industriels, Hy2Infra pour la production, le transport et le stockage, ce dernier volet, baptisé Hy2Move, est destiné à soutenir le développement des applications dans le transport et la mobilité. Les projets désignés portent notamment sur le développement de piles à combustible à haute performance et de bornes de recharge. Ensemble, ces 4 volets représentent une enveloppe de financement public privé de près de 50 milliards d'euros alloués à des projets et des acteurs déjà désignés. Pendant ce temps, aux Etats Unis, la société Plug Power, acteur emblématique de l'hydrogène, a sécurisé un prêt de 1,66 milliard de dollars de la part du département de l'énergie, pour développer jusqu'à 6 sites de production d'hydrogène electrolytique.

En mai, le fonds (part A - EUR) a progressé de 4% contre 2,5% pour le MSCI ACWI. La performance a été tirée par les valeurs industrielles (Bloom Energy +47%, Plug Power +44%, Kawasaki Heavy +22%, Prysmian +19%, Array +15%) et les acteurs du renouvelable (Nextera Energy +19%, AES Corporation +21%, EDP +12%). Ces performances ont permis de compenser l'absence d'exposition aux valeurs technologiques qui ont encore fortement progressé (Nvidia +27%). La thématique de l'alimentation en énergie des data center pour soutenir le développement de l'IA a fortement soutenu les acteurs du renouvelable, de l'électrification, des Cleantech et des pureplayers de l'hydrogène. Ces 2 dernières catégories ont en plus profité des annonces de hausse de barrières douanières annoncées par l'administration Biden. Dans ce contexte, nous avons accompagné la hausse et renforcé l'exposition (20%) au thème durablement porteur de la fourniture d'énergie aux data center pour l'IA. Aussi, après un période de forte performance, nous avons réduit l'exposition aux valeurs japonaises tout en y maintenant un poids conséquent (6,5%).

L'avènement de l'Intelligence Artificielle s'opère en 3 vagues. La première, bien connue, révèle les sociétés technologiques qui en sont à l'origine (OpenAI, NVidia). Elle se poursuit alors que se lance la 2ème, qui porte sur les infrastructures nécessaires à son développement. Enfin, la 3ème portera sur les applications. A l'heure actuelle, la 2ème vague concentre l'attention. De 2% de l'énergie consommée aux Etats Unis, les data center représenteront 8% d'ici la fin de la décennie. Cette relance de la consommation d'énergie multiplie les opportunités des équipementiers et producteurs d'énergie renouvelable, du stockage, de la transmission ainsi que des modes alternatifs de production sur les sites de consommation. Ces développements concernent bon nombre des acteurs présents dans notre portefeuille (20%) et constituent un soutien durable à nos investissements.

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

Juin 2024

Le MSCI World affiche une performance de +2.03% sur le mois de juin, marquée par la hausse des valeurs technologiques ; toujours portées par le narratif de l'intelligence artificielle ainsi que des chiffres macroéconomiques rassurants. Le S&P 500 caracole en tête à +3.47%.

Sur le plan économique, la trajectoire de la politique monétaire a encore été au centre de l'attention. Comme attendu, la réserve fédérale américaine a maintenu ses taux inchangés, entre 5.25% et 5.5%, mais le "dot-plot" ne laisse entrevoir qu'une seule baisse des taux en 2024 contre trois sur le précédent graphique. Les prévisions de croissance du PIB restent en revanche identiques à celles publiées en mars.

Nous retiendrons également trois chiffres économiques marquants. Tout d'abord, la croissance du PIB au premier trimestre 2024 a été révisée en légère hausse à 1.4% contre 1.3% précédemment. Ensuite, la production industrielle de mai est ressortie au-dessus des attentes à +0.9% contre +0.3% attendu. Et enfin, le ralentissement de l'indice d'inflation PCE du mois d'avril à +2.6% sur un an contre +2.7% en avril.

En Europe, le STOXX 600 clôture en légère baisse (-1.3%). La dissolution de l'Assemblée nationale par le président français, Emmanuel Macron, a été l'événement majeur de ce mois. Cette décision a troublé la visibilité des investisseurs dans un contexte où la trajectoire budgétaire était déjà source d'inquiétude.

Nous notons également la baisse attendue des taux de la BCE. Nous retiendrons les PMI flash sur le mois de juin témoignant d'une baisse de régime de l'activité. Le PMI manufacturier reste en territoire négatif (45.8 contre 47.9 attendu et après 47.3 sur le mois de mai) et le PMI services ralentit (52.6 contre 53.5 attendu et après 53.2 sur le mois de mai).

Quant aux secteurs du MSCI World, nous notons la surperformance de la technologie (+5.69%) et des services de télécommunication (+3.57%) tandis que les matériaux (-4.08%) et les services aux collectivités (-3.45%) sous-performent.

Aux côtés de la sidérurgie qui investit massivement dans sa décarbonation grâce à l'hydrogène, les annonces de commandes de bateaux propulsés par des dérivés de l'hydrogène se multiplient. D'ici 2028, les flottes de fret devraient prendre possession de plus de 250 navires qui brûleront du méthanol ou de l'ammoniac. Leur consommation annuelle représentera alors plusieurs millions de tonnes par an d'équivalent hydrogène dont la production nécessitera l'installation de plus de 10 GW de capacité d'électrolyse. Comme prévu, mue par une volonté de décarbonation, la demande suscite l'offre et la chaîne de valeur de l'hydrogène initie véritablement son développement.

En juin, le fonds a souffert significativement (-4% vs MSCI ACWI +3,5%) de la dégradation des données macro (faiblesse de l'ISM manufacturier) et de nouvelles sur le front politique jugées défavorables au soutien de la transition énergétique. Les valeurs industrielles ont été pénalisées mais plus encore, les développeurs d'ENR (Nextera -11%, AES -19%) et les cleantech (Bloom -25%, Array -28%, Nucera -23%) qui ont perdu autour de 20% sur le mois. Aussi, le fonds a souffert de sa surexposition aux valeurs françaises (-137bp vs acwi) massivement vendues après l'annonce de la dissolution. Malgré tout, le fonds surperforme son univers d'investissement de 151bp (Univers -6.69%). Dans ce contexte, nous avons réduit la surexposition aux valeurs françaises et vendu Engie, jugé trop sensible au spread souverain. Nous avons également réduit l'exposition au small and mid caps en vendant notamment Italgas. Nous avons enfin réalloué du capital vers des géographies jugées plus calmes comme le UK et la Scandinavie, en profitant de point d'entrée jugés attractifs pour initier des positions en National Grid et Norsk Hydro.

Les systèmes énergétiques actuels ont été bâtis en 50 ans. Et c'est en 20 ans seulement qu'il est prévu de libérer le potentiel de l'hydrogène décarboné afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 15%. Même deux fois plus rapide que par le passé, un tel développement demeure un marathon. Alors plutôt que de se précipiter, il faut bien se préparer. Ce qui fait actuellement penser que le démarrage est moins rapide qu'attendu. Pourtant, les objectifs et les moyens à mettre en oeuvre se précisent. Les projets avancent. Boursièrement, le dégonflement des excès passés arrivent à terme. Et la baisse des taux constitue le catalyste attendu au H2 pour relancer la filière.

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

Juillet 2024

Le MSCI World continue sa tendance haussière en terminant le mois avec une performance de +1.7% . Aux Etats-Unis, le S&P500 clôture la période à +1.1% sur un fond de début de saison de publications décevante portant malgré tout sa performance sur 3 mois glissant à +9.7%. Les faits marquants du mois resteront les événements liés aux campagnes présidentielles américaines, avec d'abord la tentative d'assassinat de Donald Trump suivie par le désistement de Joe Biden qui, après une prestation décevante lors de son débat, laisse sa place à Kamala Harris pour la suite. Sur les marchés européens, le STOXX600 a enregistré une performance positive sur le mois à +1.3%. Malgré une incertitude politique française toujours omniprésente, l'absence de majorité absolue à l'Assemblée Nationale suite aux résultats des élections législatives a rassuré les investisseurs.

La saison des publications de résultats pour le second trimestre semble mitigée voire même négative pour le moment avec de nombreuses déceptions tant aux US qu'en Europe où le luxe déçoit fortement avec LVMH qui finit en forte baisse (-8.5%), notamment à cause d'une consommation chinoise décevante durant le trimestre. Aux US c'est la Tech qui fait l'objet d'inquiétudes des investisseurs avec des attentes très fortes et des résultats décevants/pas récompensés. 75% des entreprises du S&P500 ont publié leurs résultats et la croissance des EPS est de 11.5% YoY selon Factset.

Concernant l'économie Américaine, la croissance du PIB augmente de +2.8% par rapport au T1 avec une hausse supérieure aux attentes (cons +2.0%) alors que l'inflation ralentie une nouvelle fois. L'indice des prix PCE ressort à +2.5% après 2.6% en mai. Les créations d'emplois restent solides à +206K malgré une légère hausse du chômage qui passe de 4% à 4.1%.

En zone Euro, le PIB est annoncé à +0.3% QoQ sur la période, en hausse face au consensus à +0.2% avec une inflation qui augmente à +2.6% en Juillet tandis que le consensus prévoyait une inflation stable à +2.5% de Juin à Juillet. Le PMI composite ralenti sur le mois en tombant à 50.1 (vs 51.1 attendu) après 50.9 en Juin.

Au niveau des banques centrales, la BCE laisse ses taux inchangés sur le mois comme attendu en restant prudente face à une inflation toujours supérieure aux niveaux souhaités. La BCE ne souhaite pas s'engager sur une tendance long terme pour le moment et reste ouverte à toutes les possibilités selon les données macroéconomiques. De plus en plus de représentants se montrent cependant favorables à des baisses de taux pour les prochaines réunions. Du côté des États-Unis, la FED confirme également un statu quo lors de sa dernière réunion. L'inflation continue de baisser et confirme son ralentissement et le retour d'une croissance du chômage force la FED à se montrer prudente. Jerome Powell a déclaré qu'une baisse des taux pourrait intervenir d'ici Septembre. La BoJ de son côté augmente les taux pour la seconde fois de l'année en passant de 0-0.1% à 0.25% après une première hausse historique.

En Chine, la croissance du PIB est ressortie sous les attentes au T2 à +4.7% YoY, vs Cons. 5.1%, après +5.3% au T1, preuve une fois de plus d'un faible niveau de consommation.

En ce qui concerne les secteurs aux US, une violente rotation s'est mise en place en Juillet avec une sous-performance de la Tech (-3.3%) pour la première fois depuis plusieurs mois face à une surperformance des secteurs plus défensifs comme l'immobilier (+7.2%), les services aux collectivités (+6.8%) et les financières (+6.4%). Des 11 secteurs, seuls la Tech et les Télécommunications sous-performent le S&P sur la période. En Europe, même tableau : la tech (-6.05%) affiche la pire performance du Stoxx 600 notamment après une déclaration de la Maison Blanche sur un potentiel renforcement des restrictions commerciales pour des sociétés comme ASML ou Tokyo Electron si ces dernières ne limitent pas l'accès de la Chine à leurs technologies avancées. Les secteurs défensifs surperforment, Personal Care & Grocery (+6.2%), Constructions et matériaux (+6.2%), Bancaires (+5.6%) et Services aux collectivités (+5.6%).

En juillet, l'Allemagne a accordé 4.6 milliards d'euros de subventions à 23 projets d'hydrogène décarboné dans le cadre du programme européen de soutien aux projets d'intérêt commun. Ces projets portent sur le développement de 1.4 GW de capacité d'électrolyse, le développement de 2000 km de pipeline ainsi que 370 Gwh de stockage et des terminaux LOHC d'une capacité de 1800 tonnes par an. De son côté, l'Espagne a accordé EUR 800m d'aides publiques à 7 projets du même type, dont 650mw de capacité d'électrolyse.

En juillet, le fonds rattrape une partie du chemin perdu le mois précédent. Il progresse de +2,7% contre +0,6% pour le MSCI ACWI. Les valeurs industrielles rebondissent, tirées par les sociétés de certification, SGS (+23%) en tête. Notons aussi le rebond de DSV (+20%), qui fait l'objet d'intenses spéculations autour du projet de rachat du logisticien allemand DB Schenker. Enfin, à l'approche des baisses de taux, les utilities poursuivent

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

leur redressement. A l'image de National Grid (+14%) et Nextera Energy (+8%), soutenues par de solides perspectives de croissance, les valeurs se reprennent dès lors que leur capacité de financement est restaurée.

Les données macro et l'inquiétude que les Etats Unis entrent en récession incitent à la prudence. Et ce, même si les baisses des taux qui se profilent sont de nature à soutenir les marchés. Dans ce contexte, nous rééquilibrons le portefeuille, généralement sur exposé à une composante Value / Cyclique, au profit de valeurs au profil plus Qualité / Croissance. A la faveur d'une consolidation, nous augmentons le poids des acteurs qui bénéficient du développement des infrastructures énergétiques décarbonnés destinées à alimenter les centres de données.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR ES HYDROGEN et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR ES Hydrogen - Assureur (C) en devise EUR : 0,77%.
- Part CPR ES Hydrogen - F (C) en devise EUR : 0,74%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres                    | Mouvements ("Devise de comptabilité") |           |
|---------------------------|---------------------------------------|-----------|
|                           | Acquisitions                          | Cessions  |
| CPR INVEST HYDROGEN I EUR | 332 721,72                            | 42 683,23 |

### **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Vie du fonds sur l'exercice sous revue

▪ **Modifications substantielles** : Sans objet sur l'exercice.

▪ **Autres modifications** :

Depuis le **12 octobre 2023**, la documentation juridique de votre FCPE a été modifiée afin d'intégrer les mécanismes de gestion des liquidités de son OPC maître, CPR Invest-Hydrogen (compartiment de la SICAV luxembourgeoise CPR Invest) :

#### 1- **INTÉGRATION DE MÉCANISMES DE GESTION DES LIQUIDITÉS<sup>1</sup>**

##### a) **Plafonnement des rachats « Gates »**

Ce mécanisme permet d'étaler temporairement les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives (VL), dès lors qu'elles excèdent un certain niveau objectivement préétabli.

La mise en place de ce mécanisme garantit la gestion du risque de liquidité dans l'intérêt exclusif des porteurs/actionnaires, ainsi qu'un traitement égalitaire des ordres effectués par les porteurs/actionnaires concernés.

Le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil indiqué en pourcentage de l'actif net et tel que mentionné dans le prospectus de l'OPC est atteint. Ce seuil est déterminé par la société de gestion notamment au regard de la fréquence de la valeur liquidative.

Lorsque les demandes de rachat excèdent ce seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut cependant décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation et ne pourront faire l'objet de révocation de la part des porteurs ou actionnaires.

La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois pour un OPC dont la périodicité de valorisation est quotidienne (soit un temps de plafonnement maximal estimé de 1 mois).

##### b) **Mécanisme anti-dilution (Swing Pricing)**

Ce mécanisme consiste à ajuster la valeur liquidative (VL) à la hausse ou à la baisse selon la variation du solde net des souscriptions/rachats, afin de protéger les porteurs/actionnaires présents dans l'OPC de l'effet de dilution<sup>2</sup> généré par les coûts de réaménagement des portefeuilles.

Ces coûts, qui étaient jusqu'alors supportés par l'OPC (et donc par l'ensemble des porteurs présents dans l'OPC), sont désormais, en cas de mouvements de souscriptions/rachats significatifs, principalement supportés par les investisseurs à l'origine des mouvements.

Ce mécanisme a pour résultat de calculer une VL ajustée qui constituera la seule VL de l'OPC qui sera communiquée.

La Société de Gestion a choisi de déployer ce mécanisme avec seuil de déclenchement, c'est-à-dire qu'il sera appliqué sur la VL, uniquement lorsque le solde net de souscriptions / rachats aura atteint ou dépassé un seuil prédéfini.

---

<sup>1</sup> Règlementation relative aux modalités d'introduction des mécanismes gestion de la liquidité (DOC-2017-05).

<sup>2</sup> La dilution correspond à l'ensemble des coûts de réaménagement induits par l'achat/vente de titres : frais de transactions, fourchette entre les prix à l'achat et les prix à la vente sur les marchés de ces titres et taxe.

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

Du fait de cette structure maître/nourricier, ces deux mécanismes de gestion de liquidité sont par voie de conséquence supportés par votre FCPE.

### **2- PRÉCISION DE LA DÉFINITION DE CERTAINS FRAIS :**

CPR Asset Management, dans un souci de transparence, a également souhaité modifier la documentation réglementaire de ses OPC afin de préciser la définition et le partage des différents frais supportés par les OPC.

### **3- MISE À JOUR DE LA DOCUMENTATION PRÉCONTRACTUELLE « SFDR » :**

Suite à la publication de nouvelles normes techniques relatives au Règlement « SFDR »<sup>3</sup>, la documentation précontractuelle présentant les informations extra financières des OPC a été mise à jour conformément à la réglementation en vigueur<sup>4</sup>.

Le taux d'investissement durable minimum est de 20%. La documentation précontractuelle a été actualisée en conséquence.

Ces évolutions sont sans conséquence sur la stratégie d'investissement et le profil de risque ou encore les frais supportés par vos supports de placement.

---

<sup>3</sup> Règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)

<sup>4</sup> Règlement délégué (UE) 2023/363 du 31 octobre 2022

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Informations spécifiques

#### OPC nourricier

En tant qu'OPC nourricier, le Fonds est investi en actions de l'OPC maître null et en liquidités conformément à la réglementation en vigueur.

#### Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment null.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,95% TTC, dont 0,71% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 1,24% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part CPR ES HYDROGEN - Assureur.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,99% TTC, dont 0,75% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 1,24% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part CPR ES HYDROGEN - F.

#### Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) Télécopie : 01-53-15-70-70.

#### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

#### Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

#### Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier, sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Contrairement à son maître, cet OPCVM ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

Les méthodes de calcul du ratio du risque global du maître sont :

*L'Engagement.*

- Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 100,00%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 100,00%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remploi du collatéral : 100%.

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Informations réglementaires

#### Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

#### Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314–75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

#### Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

#### Politique de Rémunérations

##### **Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

### **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par CPR AM (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (135 bénéficiaires <sup>(1)</sup>) s'est élevé à 17 141 346 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 925 024 euros, soit 64% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 6 216 322 euros, soit 36% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

<sup>(1)</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 2 902 130 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (7 bénéficiaires).

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (5 bénéficiaires), le montant total des rémunérations versées à cette catégorie de personnel (fixes et variables différés et non différés) n'est pas publié.

### **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

#### *Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

#### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

### 2. Fonctions commerciales

#### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

#### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

### 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

### Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

### Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse ;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

### Application en gestion passive :

#### • Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

#### • Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

### Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

\* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

### Règlements SFDR et Taxonomie

#### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et atténuation des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

### Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

### **Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

## CPR ES Hydrogen

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :  
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2024

---

Aux porteurs de parts du FCPE CPR ES Hydrogen,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CPR ES Hydrogen constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 août 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 05 décembre 2024

Paris La Défense, le 05 décembre 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane COLLAS*

Stéphane COLLAS

*Jean Marc LECAT*

Jean-Marc LECAT

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Comptes annuels

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Bilan Actif au 31/07/2024 en EUR

|                                                 | 31/07/2024        | 31/07/2023       |
|-------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                   | <b>352 250,62</b> | <b>54 532,74</b> |
| <b>OPC MAÎTRE</b>                               | <b>352 250,62</b> | <b>54 532,74</b> |
| <b>Instruments financiers à terme</b>           |                   |                  |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé |                   |                  |
| Autres opérations                               |                   |                  |
| <b>CRÉANCES</b>                                 | <b>1 574,75</b>   | <b>0,57</b>      |
| Opérations de change à terme de devises         |                   |                  |
| Autres                                          | 1 574,75          | 0,57             |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                       | <b>1,63</b>       |                  |
| Liquidités                                      | 1,63              |                  |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                         | <b>353 827,00</b> | <b>54 533,31</b> |

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Bilan Passif au 31/07/2024 en EUR

|                                                             | 31/07/2024        | 31/07/2023       |
|-------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                     |                   |                  |
| Capital                                                     | 352 929,93        | 54 465,96        |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) |                   |                  |
| Report à nouveau (a)                                        |                   |                  |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)             | 1 594,77          | 152,03           |
| Résultat de l'exercice (a,b)                                | -2 525,27         | -120,28          |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>                         | <b>351 999,43</b> | <b>54 497,71</b> |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i>               |                   |                  |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                               |                   |                  |
| Instruments financiers à terme                              |                   |                  |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé             |                   |                  |
| Autres opérations                                           |                   |                  |
| <b>DETTES</b>                                               | <b>1 827,57</b>   | <b>34,61</b>     |
| Opérations de change à terme de devises                     |                   |                  |
| Autres                                                      | 1 827,57          | 34,61            |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                                   |                   | <b>0,99</b>      |
| Concours bancaires courants                                 |                   | 0,99             |
| Emprunts                                                    |                   |                  |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                      | <b>353 827,00</b> | <b>54 533,31</b> |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Hors-Bilan au 31/07/2024 en EUR

|                                                 | 31/07/2024 | 31/07/2023 |
|-------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                 |            |            |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés |            |            |
| Engagement sur marché de gré à gré              |            |            |
| Autres engagements                              |            |            |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                        |            |            |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés |            |            |
| Engagement sur marché de gré à gré              |            |            |
| Autres engagements                              |            |            |

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Compte de Résultat au 31/07/2024 en EUR

|                                                                     | 31/07/2024       | 31/07/2023     |
|---------------------------------------------------------------------|------------------|----------------|
| <b>Produits sur opérations financières</b>                          |                  |                |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers                       |                  |                |
| Produits sur actions et valeurs assimilées                          |                  |                |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées                      |                  |                |
| Crédits d'impôt                                                     |                  |                |
| Produits sur titres de créances                                     |                  |                |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres         |                  |                |
| Produits sur instruments financiers à terme                         |                  |                |
| Autres produits financiers                                          |                  |                |
| <b>TOTAL (1)</b>                                                    |                  |                |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                           |                  |                |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres          |                  |                |
| Charges sur instruments financiers à terme                          |                  |                |
| Charges sur dettes financières                                      |                  |                |
| Autres charges financières                                          |                  |                |
| <b>TOTAL (2)</b>                                                    |                  |                |
| <b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>                  |                  |                |
| Autres produits (3)                                                 |                  |                |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)                | 1 039,75         | 78,23          |
| Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)                |                  |                |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b> | <b>-1 039,75</b> | <b>-78,23</b>  |
| Régularisation des revenus de l'exercice (6)                        | -1 485,52        | -42,05         |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)             |                  |                |
| <b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>                         | <b>-2 525,27</b> | <b>-120,28</b> |

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### **Annexes aux comptes annuels**

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR001400EU53 - Part CPR ES HYDROGEN : Taux de frais maximum de 0.75% TTC.

QS0009133578 – Part CPR ES HYDROGEN – F : Taux de frais maximum de 0.75% TTC.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 907 €, ils sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à , ils sont pris en charge par le fonds.

### Affectation des sommes distribuables

#### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| <i>Part(s)</i>                   | <i>Affectation du résultat net</i> | <i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i> |
|----------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Parts CPR ES HYDROGEN - Assureur | Capitalisation                     | Capitalisation                                               |
| Parts CPR ES HYDROGEN - F        | Capitalisation                     | Capitalisation                                               |

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### 2. Évolution de l'actif net au 31/07/2024 en EUR

|                                                                                | 31/07/2024        | 31/07/2023       |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| <b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>                                           | <b>54 497,71</b>  |                  |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) (*) | 347 732,31        | 56 554,90        |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)        | -56 870,23        | -5 293,74        |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                     | 704,99            | 157,68           |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                    | -56,49            | -0,94            |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme                       |                   |                  |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme                      |                   |                  |
| Frais de transactions                                                          |                   |                  |
| Différences de change                                                          |                   |                  |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers  | 7 030,89          | 3 158,04         |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                      | 10 188,93         | 3 158,04         |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                    | -3 158,04         |                  |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme    |                   |                  |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                      |                   |                  |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                    |                   |                  |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes           |                   |                  |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat                              |                   |                  |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                      | -1 039,75         | -78,23           |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes     |                   |                  |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat                        |                   |                  |
| Autres éléments                                                                |                   |                  |
| <b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>                                             | <b>351 999,43</b> | <b>54 497,71</b> |

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### Détail des collectes (\*)

|                                                                                   | 31/07/2024        | 31/07/2023       |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| <b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>    | <b>347 732,31</b> | <b>56 554,90</b> |
| Versements de la réserve spéciale de participation                                | 73 796,60         | 16 223,38        |
| Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)                        |                   |                  |
| Versement de l'intéressement                                                      | 172 230,31        | 32 060,76        |
| Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)                        |                   |                  |
| Versements volontaires                                                            | 2 524,24          | 1 000,00         |
| Abondements de l'entreprise                                                       | 32 870,24         | 6 182,04         |
| Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué | 66 310,92         | 1 088,72         |
| Transferts provenant d'un CET                                                     |                   |                  |
| Transferts provenant de jours de congés non pris                                  |                   |                  |
| Distribution des dividendes                                                       |                   |                  |
| <i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>                                |                   |                  |
| <b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>        | <b>56 870,23</b>  | <b>5 293,74</b>  |
| Rachats                                                                           | 31 855,13         | 5 293,74         |
| Transferts à destination d'un autre OPC                                           | 25 015,10         |                  |

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

|                                | Montant | % |
|--------------------------------|---------|---|
| HORS-BILAN                     |         |   |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE       |         |   |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE |         |   |
| AUTRES OPÉRATIONS              |         |   |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS        |         |   |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

|                          | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|--------------------------|-----------|---|---------------|---|----------------|---|--------|---|
| HORS-BILAN               |           |   |               |   |                |   |        |   |
| Opérations de couverture |           |   |               |   |                |   |        |   |
| Autres opérations        |           |   |               |   |                |   |        |   |

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

|                          | < 3 mois | % | ]3 mois - 1 an] | % | ]1 - 3 ans] | % | ]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|--------------------------|----------|---|-----------------|---|-------------|---|-------------|---|---------|---|
| <b>HORS-BILAN</b>        |          |   |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Opérations de couverture |          |   |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Autres opérations        |          |   |                 |   |             |   |             |   |         |   |

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

|                          | Devise 1 |   | Devise 2 |   | Devise 3 |   | Devise N Autre(s) |   |
|--------------------------|----------|---|----------|---|----------|---|-------------------|---|
|                          | Montant  | % | Montant  | % | Montant  | % | Montant           | % |
| <b>ACTIF</b>             |          |   |          |   |          |   |                   |   |
| OPC Maître               |          |   |          |   |          |   |                   |   |
| Créances                 |          |   |          |   |          |   |                   |   |
| Comptes financiers       |          |   |          |   |          |   |                   |   |
| <b>PASSIF</b>            |          |   |          |   |          |   |                   |   |
| Dettes                   |          |   |          |   |          |   |                   |   |
| Comptes financiers       |          |   |          |   |          |   |                   |   |
| <b>HORS-BILAN</b>        |          |   |          |   |          |   |                   |   |
| Opérations de couverture |          |   |          |   |          |   |                   |   |
| Autres opérations        |          |   |          |   |          |   |                   |   |

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

|                                 | Nature de débit/crédit     | 31/07/2024      |
|---------------------------------|----------------------------|-----------------|
| <b>CRÉANCES</b>                 |                            |                 |
|                                 | Ventes à règlement différé | 1 574,75        |
| <b>TOTAL DES CRÉANCES</b>       |                            | <b>1 574,75</b> |
| <b>DETTES</b>                   |                            |                 |
|                                 | Rachats à payer            | 1 588,61        |
|                                 | Frais de gestion fixe      | 238,96          |
| <b>TOTAL DES DETTES</b>         |                            | <b>1 827,57</b> |
| <b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b> |                            | <b>-252,82</b>  |

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

|                                                       | En parts   | En montant |
|-------------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>Part CPR ES HYDROGEN - Assureur</b>                |            |            |
| Parts souscrites durant l'exercice                    |            |            |
| Parts rachetées durant l'exercice                     |            |            |
| Solde net des souscriptions/rachats                   |            |            |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 10,0000    |            |
| <b>Part CPR ES HYDROGEN - F</b>                       |            |            |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 3 351,8302 | 347 732,31 |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -544,2388  | -56 870,23 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 2 807,5914 | 290 862,08 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 3 316,7729 |            |

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

|                                                             | En montant |
|-------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Part CPR ES HYDROGEN - Assureur</b>                      |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises |            |
| Commissions de souscription acquises                        |            |
| Commissions de rachat acquises                              |            |
| <b>Part CPR ES HYDROGEN - F</b>                             |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises |            |
| Commissions de souscription acquises                        |            |
| Commissions de rachat acquises                              |            |

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

|                                         | 31/07/2024 |
|-----------------------------------------|------------|
| <b>Parts CPR ES HYDROGEN - Assureur</b> |            |
| Commissions de garantie                 |            |
| Frais de gestion fixes                  | 6,97       |
| Pourcentage de frais de gestion fixes   | 0,71       |
| Rétrocessions des frais de gestion      |            |
| <b>Parts CPR ES HYDROGEN - F</b>        |            |
| Commissions de garantie                 |            |
| Frais de gestion fixes                  | 1 032,78   |
| Pourcentage de frais de gestion fixes   | 0,75       |
| Rétrocessions des frais de gestion      |            |

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

|                             | 31/07/2024 |
|-----------------------------|------------|
| Garanties reçues par l'OPC  |            |
| - dont garanties de capital |            |
| Autres engagements reçus    |            |
| Autres engagements donnés   |            |

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               | 31/07/2024 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée |            |
| Titres empruntés              |            |

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

|                                                                                  | 31/07/2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine |            |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                |            |

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                | Code ISIN    | Libellé                   | 31/07/2024 |
|--------------------------------|--------------|---------------------------|------------|
| Actions                        |              |                           |            |
| Obligations                    |              |                           |            |
| TCN                            |              |                           |            |
| OPC                            |              |                           | 352 250,62 |
|                                | LU2389406054 | CPR INVEST HYDROGEN I EUR | 352 250,62 |
| Instruments financiers à terme |              |                           |            |
| Total des titres du groupe     |              |                           | 352 250,62 |

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

|                                            | 31/07/2024       | 31/07/2023     |
|--------------------------------------------|------------------|----------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>           |                  |                |
| Report à nouveau                           |                  |                |
| Résultat                                   | -2 525,27        | -120,28        |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice |                  |                |
| <b>Total</b>                               | <b>-2 525,27</b> | <b>-120,28</b> |

|                                         | 31/07/2024   | 31/07/2023   |
|-----------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Parts CPR ES HYDROGEN - Assureur</b> |              |              |
| <b>Affectation</b>                      |              |              |
| Distribution                            |              |              |
| Report à nouveau de l'exercice          |              |              |
| Capitalisation                          | -6,97        | -3,98        |
| <b>Total</b>                            | <b>-6,97</b> | <b>-3,98</b> |

|                                  | 31/07/2024       | 31/07/2023     |
|----------------------------------|------------------|----------------|
| <b>Parts CPR ES HYDROGEN - F</b> |                  |                |
| <b>Affectation</b>               |                  |                |
| Distribution                     |                  |                |
| Report à nouveau de l'exercice   |                  |                |
| Capitalisation                   | -2 518,30        | -116,30        |
| <b>Total</b>                     | <b>-2 518,30</b> | <b>-116,30</b> |

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

|                                                               | 31/07/2024      | 31/07/2023    |
|---------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>                              |                 |               |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées       |                 |               |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                     | 1 594,77        | 152,03        |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice |                 |               |
| <b>Total</b>                                                  | <b>1 594,77</b> | <b>152,03</b> |

|                                             | 31/07/2024  | 31/07/2023  |
|---------------------------------------------|-------------|-------------|
| <b>Parts CPR ES HYDROGEN - Assureur</b>     |             |             |
| <b>Affectation</b>                          |             |             |
| Distribution                                |             |             |
| Plus et moins-values nettes non distribuées |             |             |
| Capitalisation                              | 4,63        | 2,84        |
| <b>Total</b>                                | <b>4,63</b> | <b>2,84</b> |

|                                             | 31/07/2024      | 31/07/2023    |
|---------------------------------------------|-----------------|---------------|
| <b>Parts CPR ES HYDROGEN - F</b>            |                 |               |
| <b>Affectation</b>                          |                 |               |
| Distribution                                |                 |               |
| Plus et moins-values nettes non distribuées |                 |               |
| Capitalisation                              | 1 590,14        | 149,19        |
| <b>Total</b>                                | <b>1 590,14</b> | <b>149,19</b> |

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

|                                                | 31/07/2023       | 31/07/2024        |
|------------------------------------------------|------------------|-------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>                 | <b>54 497,71</b> | <b>351 999,43</b> |
| <b>Parts CPR ES HYDROGEN - Assureur en EUR</b> |                  |                   |
| Actif net                                      | 1 014,31         | 1 022,17          |
| Nombre de titres                               | 10,0000          | 10,0000           |
| Valeur liquidative unitaire                    | 101,43           | 102,21            |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes  | 0,28             | 0,46              |
| Capitalisation unitaire sur résultat           | -0,39            | -0,69             |
| <b>Parts CPR ES HYDROGEN - F en EUR</b>        |                  |                   |
| Actif net                                      | 53 483,40        | 350 977,26        |
| Nombre de titres                               | 509,1815         | 3 316,7729        |
| Valeur liquidative unitaire                    | 105,03           | 105,81            |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes  | 0,29             | 0,47              |
| Capitalisation unitaire sur résultat           | -0,22            | -0,75             |

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

| Désignation des valeurs                                                                                    | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle   | % Actif Net   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|-------------------|---------------|
| <b>Organismes de placement collectif</b>                                                                   |        |                     |                   |               |
| <b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>       |        |                     |                   |               |
| <b>LUXEMBOURG</b>                                                                                          |        |                     |                   |               |
| CPR INVEST HYDROGEN I EUR                                                                                  | EUR    | 3 547,3376          | 352 250,62        | 100,07        |
| <b>TOTAL LUXEMBOURG</b>                                                                                    |        |                     | <b>352 250,62</b> | <b>100,07</b> |
| <b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b> |        |                     | <b>352 250,62</b> | <b>100,07</b> |
| <b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>                                                             |        |                     | <b>352 250,62</b> | <b>100,07</b> |
| <b>Créances</b>                                                                                            |        |                     | <b>1 574,75</b>   | <b>0,45</b>   |
| <b>Dettes</b>                                                                                              |        |                     | <b>-1 827,57</b>  | <b>-0,52</b>  |
| <b>Comptes financiers</b>                                                                                  |        |                     | <b>1,63</b>       |               |
| <b>Actif net</b>                                                                                           |        |                     | <b>351 999,43</b> | <b>100,00</b> |

|                                  |     |            |        |
|----------------------------------|-----|------------|--------|
| Parts CPR ES HYDROGEN - F        | EUR | 3 316,7729 | 105,81 |
| Parts CPR ES HYDROGEN - Assureur | EUR | 10,0000    | 102,21 |

# CPR ES HYDROGEN

## FCPE - Fonds d'épargne salariale

### **Annexe(s)**

## Produit

## CPR ES Hydrogen - Assureur (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

990000133589 - FR001400EU53

Site Internet de la société de gestion : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com)

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document  
d'informations  
clés

*Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.*

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), multi-entreprises, soumis au droit français.

**Durée :** Ce FCPE a été créé pour une durée 99 ans. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

**Classification AMF :** FCPE Actions internationales

**Objectifs :** En souscrivant dans CPR ES Hydrogen - Assureur, vous investissez dans un portefeuille nourricier de la SICAV CPR Invest - Hydrogen - I EUR - Acc. A ce titre, l'actif du FCPE CPR ES HYDROGEN est investi en totalité et en permanence en actions I EUR - ACC de son compartiment maître CPR Invest - Hydrogen de la SICAV CPR Invest.

Conformément à la réglementation en vigueur, un FCPE nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance sera inférieure à celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de son maître, le Compartiment CPR Invest - Hydrogen à savoir :

*surperformer les marchés d'actions mondiaux sur le long terme (au minimum cinq ans) en investissant dans des actions internationales de sociétés actives dans toute partie de l'économie de l'hydrogène. Le processus d'investissement intègre une approche durable à travers des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).*

La stratégie d'investissement est identique à celle de son OPC maître, à savoir :

*La politique d'investissement durable du Compartiment est axée sur l'environnement et vise à obtenir une meilleure intensité carbone par rapport à son indice de référence ou à son univers d'investissement en sélectionnant des titres comme décrit ci-dessous.*

*La stratégie d'investissement du Compartiment vise à sélectionner des titres de sociétés engagées dans la chaîne de valeur de l'économie de l'hydrogène, d'amont en aval, y compris l'apport, la production, le transport, le stockage et l'utilisation finale d'énergie verte.*

*Ces sociétés peuvent être de tout secteur, pays ou capitalisation.*

*La construction durable de l'univers d'investissement est encore améliorée par l'exclusion de sociétés selon l'approche ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) de la Société de Gestion :*

*- pires scores ESG globaux ;*

*- pires scores en matière de critère E, S et G spécifiques considérés comme*

*pertinents pour l'économie de l'hydrogène ;*

*- controverses ESG élevées.*

*Au moins 90% des actions du portefeuille ont un score ESG.*

*La Société de Gestion s'engage à ce que le score ESG du compartiment soit supérieur au score ESG de l'univers de l'investissement après exclusion d'au moins 20% des actions ayant les moins bons scores selon l'approche ESG.*

*La Société de Gestion suit la politique d'exclusion des sociétés de tabac et de charbon appliquée par Amundi.*

*L'exposition du Compartiment aux actions ira de 75 à 120% de son actif.*

*Le Compartiment investit au moins 75% de ses actifs dans des actions et des titres équivalents à des actions dans n'importe quel pays, sans aucune contrainte de capitalisation. Sur cette proportion de 75%, le Compartiment peut investir dans des Actions A chinoises via Stock Connect pour maximum 25% de ses actifs.*

*Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture, d'arbitrage, d'exposition et de gestion efficace de portefeuille.*

*Le FCPE est un fonds nourricier d'un OPC géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.*

*Le FCPE promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).*

*Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.*

*L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.*

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr))

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur nette d'inventaire). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de CPR ES Hydrogen.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires:** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le règlement et le prospectus du maître et les rapports financiers, gratuitement sur demande

auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi-ee.com](http://www.amundi-ee.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille. Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 14:00.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du CPR ES Hydrogen.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

| Période de détention recommandée : 5 ans |                                                                                                               |                      |         |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR                |                                                                                                               |                      |         |
| Scénarios                                |                                                                                                               | Si vous sortez après |         |
|                                          |                                                                                                               | 1 an                 | 5 ans   |
| Minimum                                  | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                      |         |
| Scénario de tensions                     | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                        | €1 590               | €1 600  |
|                                          | Rendement annuel moyen                                                                                        | -84,1%               | -30,7%  |
| Scénario défavorable                     | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                        | €8 520               | €8 720  |
|                                          | Rendement annuel moyen                                                                                        | -14,8%               | -2,7%   |
| Scénario intermédiaire                   | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                        | €10 600              | €15 670 |
|                                          | Rendement annuel moyen                                                                                        | 6,0%                 | 9,4%    |
| Scénario favorable                       | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                        | €14 140              | €18 450 |
|                                          | Rendement annuel moyen                                                                                        | 41,4%                | 13,0%   |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 21/09/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2014 et 30/09/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

### Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

| Investissement 10 000 EUR     |      |                             |
|-------------------------------|------|-----------------------------|
| Scénarios                     | 1 an | Si vous sortez après 5 ans* |
| Coûts totaux                  | €372 | €1 620                      |
| Incidence des coûts annuels** | 3,8% | 2,4%                        |

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,76% avant déduction des coûts et de 9,40% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie                             |                                                                                                                                                                                          | Si vous sortez après 1 an |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Coûts d'entrée                                                    | Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 200 EUR           |
| Coûts de sortie                                                   | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.                                                                       | 0 EUR                     |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                            |                                                                                                                                                                                          |                           |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 1,75% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.                                                            | 171,50 EUR                |
| Coûts de transaction                                              | Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit                                                                                                                            | 0,00 EUR                  |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques  |                                                                                                                                                                                          |                           |
| Commissions liées aux résultats                                   | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.                                                                                                                           | 0,00 EUR                  |

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 10:00 AM France heure le Jour d'évaluation. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR ES Hydrogen pour plus de détails concernant les rachats.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [dic-fcpe@amundi.com](mailto:dic-fcpe@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Gestionnaire de PER** : Assureur gestionnaire de PER indiqué au règlement.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre de Plans d'épargne Entreprise/ ou/et Retraite/ Groupe inter Entreprise dont il fait partie et est indissociable.

**Composition du conseil de surveillance** : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

**Performances passées** : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre gestionnaire de PER.

## Produit

## CPR ES Hydrogen - F (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
990000133579

Site Internet de la société de gestion : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com)

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document  
d'informations  
clés

*Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.*

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), multi-entreprises, soumis au droit français.

**Durée :** Ce FCPE a été créé pour une durée 99 ans. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

**Classification AMF :** FCPE Actions internationales

**Objectifs :** En souscrivant dans CPR ES Hydrogen - F, vous investissez dans un portefeuille nourricier de la SICAV CPR Invest - Hydrogen - I EUR - Acc. A ce titre, l'actif du FCPE CPR ES HYDROGEN est investi en totalité et en permanence en actions I EUR - ACC de son compartiment maître CPR Invest - Hydrogen de la SICAV CPR Invest.

Conformément à la réglementation en vigueur, un FCPE nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance sera inférieure à celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de son maître, le Compartiment CPR Invest - Hydrogen à savoir :

*surperformer les marchés d'actions mondiaux sur le long terme (au minimum cinq ans) en investissant dans des actions internationales de sociétés actives dans toute partie de l'économie de l'hydrogène. Le processus d'investissement intègre une approche durable à travers des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).*

La stratégie d'investissement est identique à celle de son OPC maître, à savoir :

*La politique d'investissement durable du Compartiment est axée sur l'environnement et vise à obtenir une meilleure intensité carbone par rapport à son indice de référence ou à son univers d'investissement en sélectionnant des titres comme décrit ci-dessous.*

*La stratégie d'investissement du Compartiment vise à sélectionner des titres de sociétés engagées dans la chaîne de valeur de l'économie de l'hydrogène, d'amont en aval, y compris l'apport, la production, le transport, le stockage et l'utilisation finale d'énergie verte.*

*Ces sociétés peuvent être de tout secteur, pays ou capitalisation.*

*La construction durable de l'univers d'investissement est encore améliorée par l'exclusion de sociétés selon l'approche ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) de la Société de Gestion :*

*- pires scores ESG globaux ;*

*- pires scores en matière de critère E, S et G spécifiques considérés comme*

*pertinents pour l'économie de l'hydrogène ;*

*- controverses ESG élevées.*

*Au moins 90% des actions du portefeuille ont un score ESG.*

*La Société de Gestion s'engage à ce que le score ESG du compartiment soit supérieur au score ESG de l'univers de l'investissement après exclusion d'au moins 20% des actions ayant les moins bons scores selon l'approche ESG.*

*La Société de Gestion suit la politique d'exclusion des sociétés de tabac et de charbon appliquée par Amundi.*

*L'exposition du Compartiment aux actions ira de 75 à 120% de son actif.*

*Le Compartiment investit au moins 75% de ses actifs dans des actions et des titres équivalents à des actions dans n'importe quel pays, sans aucune contrainte de capitalisation. Sur cette proportion de 75%, le*

*Compartiment peut investir dans des Actions A chinoises via Stock Connect pour maximum 25% de ses actifs.*

*Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture, d'arbitrage, d'exposition et de gestion efficace de portefeuille.*

*Le FCPE est un fonds nourricier d'un OPC géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.*

*Le FCPE promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).*

*Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.*

*L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.*

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr))

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur nette d'inventaire). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de CPR ES Hydrogen.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le règlement et le prospectus du maître et les rapports financiers, gratuitement sur demande

auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi-ee.com](http://www.amundi-ee.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille. Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 14:00.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du CPR ES Hydrogen.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

| Période de détention recommandée : 5 ans |                                                                                                               |                      |         |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR                |                                                                                                               |                      |         |
| Scénarios                                |                                                                                                               | Si vous sortez après |         |
|                                          |                                                                                                               | 1 an                 | 5 ans   |
| Minimum                                  | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                      |         |
| Scénario de tensions                     | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                        | €1 540               | €1 550  |
|                                          | Rendement annuel moyen                                                                                        | -84,6%               | -31,1%  |
| Scénario défavorable                     | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                        | €8 260               | €8 450  |
|                                          | Rendement annuel moyen                                                                                        | -17,4%               | -3,3%   |
| Scénario intermédiaire                   | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                        | €10 280              | €15 190 |
|                                          | Rendement annuel moyen                                                                                        | 2,8%                 | 8,7%    |
| Scénario favorable                       | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                        | €13 710              | €17 880 |
|                                          | Rendement annuel moyen                                                                                        | 37,1%                | 12,3%   |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 21/09/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2014 et 30/09/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

### Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

| Investissement 10 000 EUR     |      |                                |
|-------------------------------|------|--------------------------------|
| Scénarios                     | 1 an | Si vous sortez après<br>5 ans* |
| Coûts totaux                  | €666 | €1 876                         |
| Incidence des coûts annuels** | 6,8% | 3,0%                           |

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,76% avant déduction des coûts et de 8,72% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie                             |                                                                                                                                                                                          | Si vous sortez<br>après 1 an |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Coûts d'entrée                                                    | Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 500 EUR              |
| Coûts de sortie                                                   | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.                                                                       | 0 EUR                        |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                            |                                                                                                                                                                                          |                              |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 1,75% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.                                                            | 166,25 EUR                   |
| Coûts de transaction                                              | Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit                                                                                                                            | 0,00 EUR                     |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques  |                                                                                                                                                                                          |                              |
| Commissions liées aux résultats                                   | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.                                                                                                                           | 0,00 EUR                     |

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [dic-fcpe@amundi.com](mailto:dic-fcpe@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site de votre teneur de comptes.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant See Account Holder France heure le Jour d'évaluation. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR ES Hydrogen pour plus de détails concernant les rachats.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Teneur de comptes** : Amundi ESR

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre de Plans d'épargne Entreprise/ ou/et Retraite/ Groupe inter Entreprise dont il fait partie et est indissociable.

**Composition du conseil de surveillance** : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

**Performances passées** : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :  
CPR ES Hydrogen

Identifiant d'entité juridique :  
969500WF6Z1TW2GE4W19

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ ☐ Oui ☒ ☐ ☒ Non

|                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____                                                     | <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de <b>47,95 %</b> d'investissements durables |
| <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE        | <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE                                                              |
| <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE | <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE                                            |
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____                                                              | <input type="checkbox"/> ayant un objectif social                                                                                                                                                                                                       |
|                                                                                                                                                                 | <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables                                                                                                                                        |



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **INDICE CPR EQT HYDROGEN**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques

environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,73 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,244 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0,65 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0,19 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements

| Investissement<br>s les plus<br>importants | Secteur | Sous-secteur | Pays       | % d'actifs |
|--------------------------------------------|---------|--------------|------------|------------|
| CPR INVEST -                               | Finance | Fonds        | Luxembourg | 100,00 %   |

du produit financier  
au cours de la  
période de  
référence, à savoir:  
du 01/08/2023 au  
31/07/2024

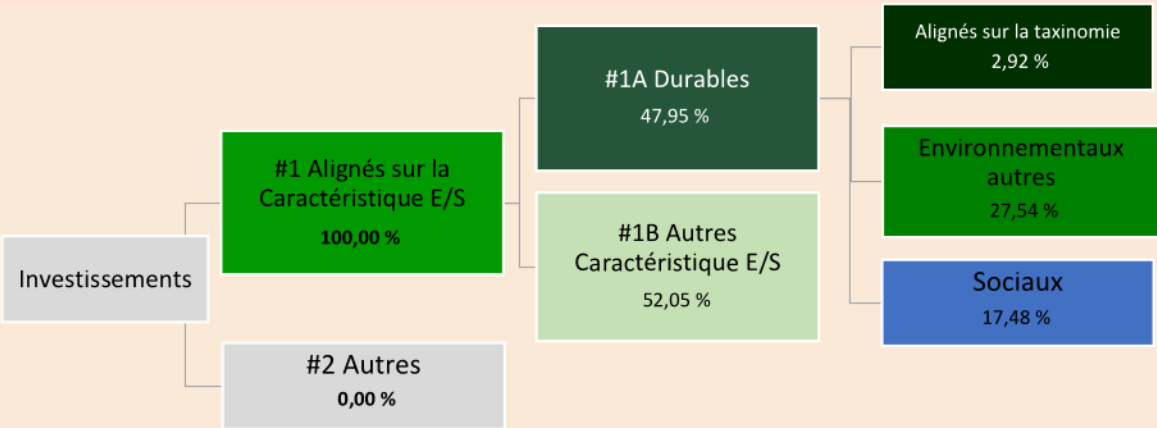
|                           |  |  |  |  |
|---------------------------|--|--|--|--|
| HYDROGEN - I<br>EUR - ACC |  |  |  |  |
|---------------------------|--|--|--|--|



Quelle était la proportion d’investissements liés à la durabilité?

L'allocation des  
actifs décrit la part  
des investissements  
dans des actifs  
spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisées?

| Secteur | Sous-Secteur | % d'actifs |
|---------|--------------|------------|
|---------|--------------|------------|

|                   |                   |                 |
|-------------------|-------------------|-----------------|
| <i>Finance</i>    | <i>Fonds</i>      | <i>100,00 %</i> |
| <i>Liquidités</i> | <i>Liquidités</i> | <i>0,00 %</i>   |



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 2,92 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

☐

Oui:

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

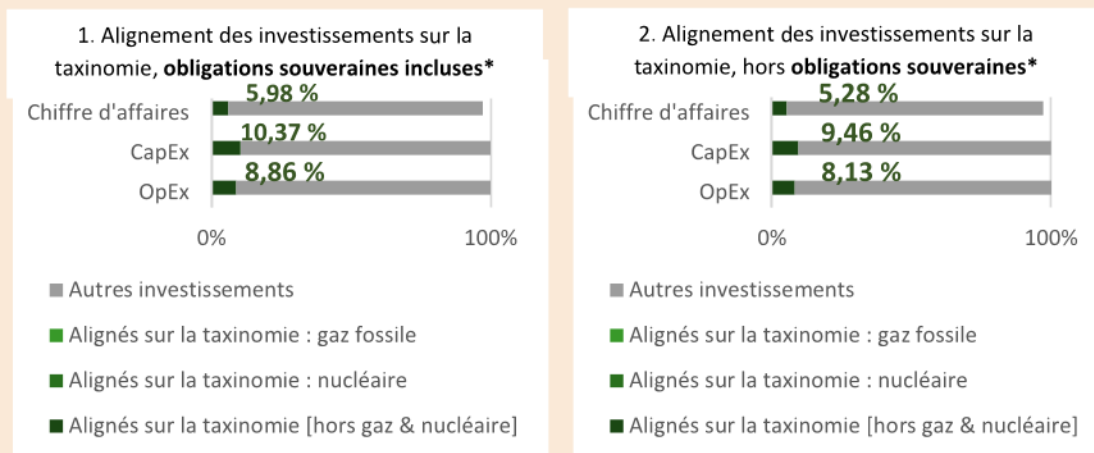
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

#### ● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 31/07/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,42 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 1,94 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

#### ● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

A la fin de la période précédente, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 1,06%.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **27,54 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **17,48 %** à la fin de la période.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

#### ● *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?*

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

produit financier  
atteint les  
caractéristiques  
environnemental  
es ou sociales  
qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.